



Délibération n° DEL_CC_2024_044

- oOo -

Séance du lundi 8 avril 2024

- oOo -

Nombre de membres : 43			Sur convocation individuelle en date du 22 mars 2024
Pour	Abstention(s)	Contre	L'an deux mille vingt-quatre et le huit avril, à 14 h 30
41	0	0	Le conseil communautaire s'est réuni à la Salle des fêtes du Plan du Castellet, sous la Présidence de Blandine MONIER, la Présidente,
Service instructeur : Finances / Fiscalité / Subventions / CRTE Resp exécution : Camille PELLEGRIN			<p>Sont présents : MONIER Blandine, VERDUYN Hélène, ARNAUD Suzanne, CASTELL René, JOSEPH Jean-Paul, FRIEDLER Edouard, AUBERT Patricia, CANOLLE Muriel, GRANET Jean-Luc, MAZELLA Fanny, ALSTERS Daniel, THIBAUX Eliane, SAMAT Andrée, FERRARA Louis, GUIROU Pascale, JOANNON Bruno, GOHARD Chrystelle, LARLET-LOIR Evelyne, SERGENT Christine, DELEDDA Robert, BONIFAY Corinne, TEYSSIER Jean, NOEL Nathalie, LONG Sophie, SALLES Michèle, PERRIER Gérard, CORTY Ludivine, REYNARD Yves, BOURON Valérie, ROCHETEAU Philippe, MIGLIACCIO Eric, COTTEREAU Roger</p> <p>Sont représentés : JOURDAN René donne procuration à DELEDDA Robert, BARTHELEMY Philippe donne procuration à SAMAT Andrée, PORCU Robert donne procuration à MAZELLA Fanny, DE PERETTI Carole donne procuration à THIBAUX Eliane, DE MARIA Luc donne procuration à CANOLLE Muriel, MAUBE Yvan donne procuration à ARNAUD Suzanne, SERRES Danielle donne procuration à FRIEDLER Edouard, CAULET Laurent donne procuration à CORTY Ludivine, BAYLE Marc donne procuration à TEYSSIER Jean</p> <p>Sont excusés : GUEREL Emilie</p> <p>Sont absents : GARCIA Gilles</p> <p>Secrétaire de séance : Madame Patricia AUBERT</p>

RAPPORTEUR Madame Blandine MONIER
OBJET Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2024

Vu la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 à la séance du conseil communautaire du 11 mars 2024 ;

Vu la délibération n° CC_2023_165 en date du 04 décembre 2023 précisant les crédits provisoires d'investissement pour 2024 et la délibération complémentaire n° CC_2024_003 du 11 mars 2024 ;

AR Préfecture
Vu le rapport de présentation du projet de Budget Primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024 présenté ce jour au conseil communautaire et joint à la présente délibération.

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF

Reçu le 17/04/2024

Le rapporteur demande au Conseil communautaire de se prononcer sur la proposition de Budget Primitif du budget annexe de l'eau de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume telle que présentée dans le projet joint à la présente délibération.

Les différents postes de dépenses et de recettes sont détaillés en section de fonctionnement et en section d'investissement pour un montant total de :

➤ **Section de fonctionnement :**

Recettes	7 924 831,62 €
Dépenses	7 924 831,62 €

➤ **Section d'investissement :**

Recettes	4 052 042,46 €
Dépenses	4 052 042,46 €

Soit un total de 11 976 874,08 €

Après avoir entendu l'exposé des motifs,

Le rapporteur propose au Conseil communautaire :

Article 1 : D'approuver les montants définis ci-dessus pour le Budget Primitif du budget annexe de l'eau pour l'exercice 2024.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE D'APPROUVER l'exposé ci-dessus : approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré en séance du conseil communautaire le 8 avril 2024.

ACTE RENDU EXECUTOIRE

Après dépôt en Préfecture

Le

Et publication

Le

Pour extrait conforme,

La Présidente,

Blandine MONIER



Patricia AUBERT,

Secrétaire de séance

REPUBLIQUE FRANÇAISE

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

Numéro SIRET
24830039400090

COLLECTIVITE DE RATTACHEMENT
COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME

POSTE COMPTABLE DE : SAINT CYR SUR MER

SERVICE PUBLIC LOCAL

M. 49 (1)

Budget primitif

BUDGET : EAU CA SUD SAINTE BAUME (2)

ANNEE 2024

(1) Compléter en fonction du service public local et du plan de comptes utilisé : M. 4, M. 41, M. 43 ou M. 49.

(2) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales

Modalités de vote du budget **AR Prefecture** 3

II - Présentation générale du budget 2024_044-BF

A1 - Vue d'ensemble - Sections **Recu le 17/04/2024** 4

A2 - Vue d'ensemble - Section d'exploitation - Chapitres 5

A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 7

B1 - Balance générale du budget - Dépenses 9

B2 - Balance générale du budget - Recettes 10

III - Vote du budget

A1 - Section d'exploitation - Détail des dépenses 12

A2 - Section d'exploitation - Détail des recettes 14

B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 15

B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17

B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes

A - Eléments du bilan

A1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie Sans Objet

A1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette 30

A1.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Objet

A1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours 36

A1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Objet

A1.6 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Objet

A2 - Méthodes utilisées pour les amortissements 37

A3.1 - Etat des provisions et des dépréciations 38

A3.2 - Etalement des provisions Sans Objet

A4.1 - Equilibre des opérations financières 39

A4.2 - Equilibre des opérations financières - Dépenses 40

A4.3 - Equilibre des opérations financières - Recettes 41

A5.1.1 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Exploitation (1) Sans Objet

A5.1.2 - Etat de ventilation des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (1) Sans Objet

A5.2.1 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Exploitation (1) Sans Objet

A5.2.2 - Etat de ventilation des dép. et rec. des services d'assainissement collectif et non collectif - Investissement (1) Sans Objet

A6 - Etat des charges transférées Sans Objet

A7 - Détail des opérations pour compte de tiers Sans Objet

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la régie Sans Objet

B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt 42

B1.3 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget Sans Objet

B1.4 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Objet

B1.5 - Etat des marchés de partenariat Sans Objet

B1.6 - Etat des autres engagements donnés Sans Objet

B1.7 - Etat des engagements reçus Sans Objet

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents 43

B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 44

C1.2 - Etat du personnel de la collectivité ou de l'établissement de rattachement employé par la régie Sans Objet

C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (2) Sans Objet

C3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe (3) Sans Objet

D - Arrêté et signatures

D - Arrêté et signatures 46

(1) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes et groupements de communes de moins de 3 000 habitants ayant décidé d'établir un budget unique pour leurs services de distribution d'eau potable et d'assainissement dans les conditions fixées par l'article L. 2224-6 du CGCT. Ils n'existent qu'en M. 49.

(2) Ces états ne sont obligatoires que pour les régies rattachées à des communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), à des groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art L. 5711-1 CGCT) et à leurs établissements publics.

(3) Uniquement pour les services dotés de l'autonomie financière et de la personnalité morale.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	

~~AR Prefecture~~

- I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature : - BF
- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - avec (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (3) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (4) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (5) avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1.

- (1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
- (2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
- (3) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
 - budgétaires (délibération n° du).
- (4) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».
- (5) A compléter par un seul des trois choix suivants :
- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
 - avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif,
 - avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
AR Prefecture		EXPLOITATION	
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044_BF Recu le 17/04/2024		DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	7 924 831,62	6 466 700,00
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 458 131,62
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)		7 924 831,62	7 924 831,62
INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	3 447 619,23	2 059 831,62
+		+	+
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	604 423,23	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 1 992 210,84
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		4 052 042,46	4 052 042,46
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		11 976 874,08	11 976 874,08

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'EXPLOITATION – CHAPITRES	A2

AR Prefecture DEPENSES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	083-248300394-202410408-DEL_CC_2024_044-DFP Reçu le 17/04/2024					
011	Charges à caractère général	3 565 000,00	0,00	4 724 090,89	4 724 090,89	4 724 090,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	668 000,00	0,00	481 528,00	481 528,00	481 528,00
014	Atténuations de produits	282 500,00	0,00	328 000,00	328 000,00	328 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 100,00	0,00	16 010,00	16 010,00	16 010,00
Total des dépenses de gestion des services		4 519 600,00	0,00	5 549 628,89	5 549 628,89	5 549 628,89
66	Charges financières	313 000,00	0,00	309 371,11	309 371,11	309 371,11
67	Charges exceptionnelles	284 889,15	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (4)	0,00	0,00	81 000,00	81 000,00	81 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'exploitation		5 117 489,15	0,00	5 965 000,00	5 965 000,00	5 965 000,00
023	Virement à la section d'investissement (6)	586 340,00	0,00	239 831,62	239 831,62	239 831,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	1 645 590,00	0,00	1 720 000,00	1 720 000,00	1 720 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre d'exploitation		2 231 930,00	0,00	1 959 831,62	1 959 831,62	1 959 831,62
TOTAL		7 349 419,15	0,00	7 924 831,62	7 924 831,62	7 924 831,62

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 924 831,62
---	---------------------

RECETTES D'EXPLOITATION

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	1 000,00	0,00	5 700,00	5 700,00	5 700,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 800 000,00	0,00	6 300 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes de gestion des services		5 801 000,00	0,00	6 305 700,00	6 305 700,00	6 305 700,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	701 000,00	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'exploitation		6 502 000,00	0,00	6 306 700,00	6 306 700,00	6 306 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6)	70 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'exploitation		70 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL		6 572 000,00	0,00	6 466 700,00	6 466 700,00	6 466 700,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	1 458 131,62
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 924 831,62
---	---------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (8)	1 799 831,62
---	---------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

(1) Cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les dotations nouvelles.

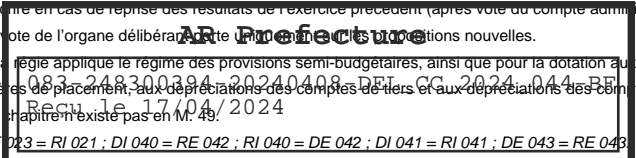
(4) Si le régime applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des titres financiers.

(5) Ce chapitre n'existe pas en M. 43.

(6) $DE\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RE\ 042$; $RI\ 040 = DE\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DE\ 043 = RE\ 043$

(7) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et M. 43.

(8) Solde de l'opération $DE\ 023 + DE\ 042 - RE\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES	A3

AR Prefecture DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	083-248300394-2024-0408-DEL_CC_2024-011-PP Reçu le 17/04/2024					
20	Immobilisations incorporelles	623 158,15	187 705,53	20 000,00	20 000,00	207 705,53
21	Immobilisations corporelles	736 431,50	96 539,80	21 914,87	21 914,87	118 454,67
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	450 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 257 564,57	320 177,90	2 218 827,00	2 218 827,00	2 539 004,90
	Total des dépenses d'équipement	5 067 154,22	604 423,23	2 260 741,87	2 260 741,87	2 865 165,10
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 833,91	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	953 943,00	0,00	976 877,36	976 877,36	976 877,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses financières	1 078 776,91	0,00	976 877,36	976 877,36	976 877,36
45...	Total des opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	6 145 931,13	604 423,23	3 237 619,23	3 237 619,23	3 842 042,46
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	70 000,00	0,00	160 000,00	160 000,00	160 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	120 000,00	0,00	210 000,00	210 000,00	210 000,00
	TOTAL	6 265 931,13	604 423,23	3 447 619,23	3 447 619,23	4 052 042,46

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (1)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 052 042,46
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
13	Subventions d'investissement	1 300 000,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 082 013,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	2 382 013,00	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves (7)	598 149,60	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes financières	598 149,60	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opérations pour le compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	2 980 162,60	0,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section d'exploitation (4)	586 340,00	0,00	239 831,62	239 831,62	239 831,62

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - EAU CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2024

040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	1 645 590,00		1 720 000,00	1 720 000,00	1 720 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	50 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		2 287 930,00		2 009 831,62	2 009 831,62	2 009 831,62
TOTAL		5 262 092,60	0,00	2 059 831,62	2 059 831,62	2 059 831,62
						+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)						1 992 210,84
						=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						4 052 042,46

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la régie.

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE
FONCTIONNEMENT (8)**

1 799 831,62

(1) cf. Modalités de vote I.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DE 023 = RI 021 ; DI 040 = RE 042 ; RI 040 = DE 042 ; DI 041 = RI 041 ; DE 043 = RE 043.

(5) A servir uniquement, en dépense, lorsque la régie effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée et, en recettes, lorsque le service non personnalisé reçoit une dotation en espèces de la part de sa collectivité de rattachement.

(6) Seul le total des opérations réelles pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV-A7).

(7) Le compte 106 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(8) Solde de l'opération DE 023 + DE 042 – RE 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B1

AR Prefect DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)				
	EXPLOITATION	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
	083-2483003-EXPLOITATION-DEL CC 2024			
011	Charges à caractère général	4 724 090,89		4 724 090,89
012	Charges de personnel, frais assimilés	481 528,00		481 528,00
014	Atténuations de produits	328 000,00		328 000,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	16 010,00		16 010,00
66	Charges financières	309 371,11	0,00	309 371,11
67	Charges exceptionnelles	25 000,00	0,00	25 000,00
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	81 000,00	1 720 000,00	1 801 000,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés (4)	0,00		0,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		239 831,62	239 831,62
Dépenses d'exploitation – Total		5 965 000,00	1 959 831,62	7 924 831,62

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 924 831,62
---	---------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	160 000,00	160 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (5)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	976 877,36	0,00	976 877,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	2 539 004,90		2 539 004,90
20	Immobilisations incorporelles (6)	207 705,53	0,00	207 705,53
21	Immobilisations corporelles (6)	118 454,67	50 000,00	168 454,67
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciation des immobilisations		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00
Dépenses d'investissement – Total		3 842 042,46	210 000,00	4 052 042,46

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 052 042,46
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer les variations de stocks (sauf stocks de marchandises et de fournitures).
- (4) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.
- (5) Si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A7).

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE DU BUDGET	B2

AR Préfecture RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)				
EXPLOITATION		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	5 700,00		5 700,00
60	Achats et variation des stocks (3)		0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	6 300 000,00		6 300 000,00
71	Production stockée (ou déstockage) (3)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		0,00	0,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00		0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00		0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00		0,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	1 000,00	160 000,00	161 000,00
78	Reprise amort., dépréciat° et provisions	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes d'exploitation – Total		6 306 700,00	160 000,00	6 466 700,00

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 458 131,62
---	---------------------

TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 924 831,62
---	---------------------

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 106)	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	50 000,00	0,00	50 000,00
14	Prov. Réglementées, amort. dérogatoires		0,00	0,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Comptes liaison : affectat° BA, régies	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	50 000,00	50 000,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		1 720 000,00	1 720 000,00
29	Dépréciation des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciat° des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à répartir plusieurs exercices		0,00	0,00
491	Dépréciations des comptes de clients		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section d'exploitation		239 831,62	239 831,62
Recettes d'investissement – Total		50 000,00	2 009 831,62	2 059 831,62

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	1 992 210,84
--	---------------------

AFFECTATION AUX COMPTES 106	0,00
------------------------------------	-------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 052 042,46
---	---------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

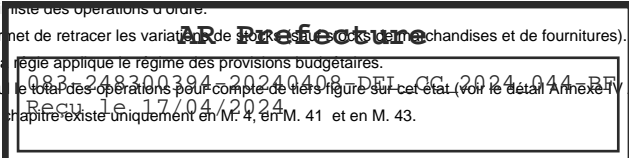
(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer les variations de stocks (matières premières, marchandises et de fournitures).

(4) Si la Régie applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe Y 17).

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, en M. 41 et en M. 43.



III – VOTE DU BUDGET		III		
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES DEPENSES		A1		
Chap / Art (1)	AR Préfecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Reçu le 17/04/2024 Charges à caractère général (5) (6)	3 565 000,00	4 724 090,89	4 724 090,89
605	Achats d'eau	1 984 530,53	2 138 000,00	2 138 000,00
6061	Fournitures non stockables (eau, énergie)	82 751,08	106 000,00	106 000,00
6063	Fournitures entretien et petit équipé	10 319,62	12 000,00	12 000,00
6064	Fournitures administratives	2 200,00	1 834,00	1 834,00
6066	Carburants	6 600,00	6 000,00	6 000,00
6068	Autres matières et fournitures	9 007,20	12 400,00	12 400,00
611	Sous-traitance générale	437 523,28	593 000,00	593 000,00
6135	Locations mobilières	1 738,72	6 000,00	6 000,00
6137	Redevances, droits de passage, servitude	0,00	1 000,00	1 000,00
61521	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	3 000,00	3 000,00
61523	Entretien, réparations réseaux	264 823,71	647 000,00	647 000,00
61551	Entretien matériel roulant	16 000,00	15 000,00	15 000,00
6156	Maintenance	5 424,44	11 500,00	11 500,00
6161	Multirisques	3 517,02	4 000,00	4 000,00
617	Etudes et recherches	7 050,00	290 000,00	290 000,00
618	Divers	10 000,00	54 000,00	54 000,00
6226	Honoraires	2 000,00	0,00	0,00
6228	Divers	161 851,05	250 339,89	250 339,89
6236	Catalogues et imprimés	1 700,00	4 417,00	4 417,00
6251	Voyages et déplacements	600,00	600,00	600,00
6261	Frais d'affranchissement	4 000,00	5 000,00	5 000,00
6262	Frais de télécommunications	14 480,37	17 000,00	17 000,00
627	Services bancaires et assimilés	3 000,00	0,00	0,00
6371	Redevance versée aux agences de l'eau	10 400,00	15 000,00	15 000,00
6378	Autres taxes et redevances	525 482,98	531 000,00	531 000,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	668 000,00	481 528,00	481 528,00
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	200 000,00	93 000,00	93 000,00
6331	Versement de mobilité	1 594,82	1 245,00	1 245,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	1 449,27	781,00	781,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	6 435,57	3 437,00	3 437,00
6411	Salaires, appointements, commissions	203 061,57	227 148,00	227 148,00
6413	Primes et gratifications	27 343,86	35 972,00	35 972,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	48 927,71	24 112,00	24 112,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	84 413,19	60 001,00	60 001,00
6454	Cotisations au Pôle emploi	1 101,82	0,00	0,00
6458	Cotisations autres organismes sociaux	86 815,06	22 638,00	22 638,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	2 830,77	2 080,00	2 080,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	1 626,36	1 614,00	1 614,00
6478	Autres charges sociales diverses	2 400,00	9 500,00	9 500,00
014	Atténuations de produits (7)	282 500,00	328 000,00	328 000,00
701249	Reversement redevance agence de l'eau	282 500,00	328 000,00	328 000,00
65	Autres charges de gestion courante	4 100,00	16 010,00	16 010,00
6541	Créances admises en non-valeur	4 090,00	4 000,00	4 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	10,00	0,00	0,00
6588	Autres ch. diverses de gestion courante	0,00	12 010,00	12 010,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65)		4 519 600,00	5 549 628,89	5 549 628,89
66	Charges financières (b) (8)	313 000,00	309 371,11	309 371,11
66111	Intérêts réglés à l'échéance	315 727,57	266 617,77	266 617,77
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	-7 015,75	-13 246,66	-13 246,66
6688	Autre	4 288,18	56 000,00	56 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	284 889,15	25 000,00	25 000,00
6712	Amendes fiscales et pénales	16 400,00	5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	234 987,06	11 000,00	11 000,00
678	Autres charges exceptionnelles	33 502,09	9 000,00	9 000,00
68	Dotations aux provisions et dépréciat° (d) (9)	0,00	81 000,00	81 000,00
6817	Dot. dépréc. actifs circulants	0,00	81 000,00	81 000,00
69	Impôts sur les bénéficiaires et assimilés (e) (10)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (f)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e + f		5 117 489,15	5 965 000,00	5 965 000,00
023	Virement à la section d'investissement	586 340,00	239 831,62	239 831,62
042	Opérat° ordre transfert entre sections (11) (12)	1 645 590,00	1 720 000,00	1 720 000,00
6811	Dot. amort. Immos incorp. et corporelles	1 645 590,00	1 720 000,00	1 720 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION	2 231 930,00	1 959 831,62	1 959 831,62
	7 D'INVESTISSEMENT			
043	Opérat° ordre intérieur de la section	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	2 231 930,00	1 959 831,62	1 959 831,62
	TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	7 349 419,15	7 924 831,62	7 924 831,62

	+
RESTES A REALISER N-1 (13)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (13)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 924 831,62

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (8)

Montant des ICNE de l'exercice	57 937,44
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	71 184,10
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-13 246,66

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 621 est retracé au sein du chapitre 012.

(6) Le compte 634 est uniquement ouvert en M. 41.

(7) Le compte 739 est uniquement ouvert en M. 4 et M. 43.

(8) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(9) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(10) Ce chapitre n'existe pas en M. 49.

(11) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DE 042 = RI 040*.

(12) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(13) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'EXPLOITATION – DETAIL DES RECETTES	A2

Chap / art (1)	AR Préfecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF Recu le 17/04/2024 Atténuations de charges (5)	1 000,00	5 700,00	5 700,00
64198	Autres remboursements	1 000,00	0,00	0,00
6459	Rembours charges SS et prévoyance	0,00	5 700,00	5 700,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations	5 800 000,00	6 300 000,00	6 300 000,00
70111	Ventes d'eau aux abonnés	2 433 981,82	2 565 000,00	2 565 000,00
701241	Redevance pollution d'origine domestique	301 222,43	260 000,00	260 000,00
70128	Autres taxes et redevances	2 403 214,03	2 504 000,00	2 504 000,00
704	Travaux	100 000,00	205 000,00	205 000,00
70611	Redevance d'assainissement collectif	534 547,96	531 000,00	531 000,00
706121	Redevance modernisation des réseaux	26 983,76	20 000,00	20 000,00
7064	Locations de compteurs	0,00	25 000,00	25 000,00
7068	Autres prestations de services	50,00	190 000,00	190 000,00
73	Produits issus de la fiscalité (6)	0,00	0,00	0,00
74	Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 013 + 70 + 73 + 74 + 75		5 801 000,00	6 305 700,00	6 305 700,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	701 000,00	1 000,00	1 000,00
7718	Autres produits except. opérat° gestion	1 000,00	0,00	0,00
7741	Subvent° excep. coll. de rattachement	700 000,00	0,00	0,00
778	Autres produits exceptionnels	0,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprises sur provisions et dépréciations (d) (7)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a + b + c + d		6 502 000,00	6 306 700,00	6 306 700,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (8) (9)	70 000,00	160 000,00	160 000,00
777	Quote-part subv invest transf cpte résul	70 000,00	160 000,00	160 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (8)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		70 000,00	160 000,00	160 000,00
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		6 572 000,00	6 466 700,00	6 466 700,00

	+
RESTES A REALISER N-1 (10)	0,00
	+
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	1 458 131,62
	=
TOTAL DES RECETTES D'EXPLOITATION CUMULEES	7 924 831,62

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
- Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(2) Cf. Modalités de vote I.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Le compte 699 n'existe pas en M. 49.

(6) Ce chapitre existe uniquement en M. 4, M. 41 et M. 43.

(7) Si la régie applique le régime des provisions semi-budgétaires, ainsi que pour la dotation aux dépréciations des stocks de fournitures et de marchandises, des créances et des valeurs mobilières de placement, aux dépréciations des comptes de tiers et aux dépréciations des comptes financiers.

(8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RE 042 = DI 040, RE 043 = DE 043.

(9) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES				B1
Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
20	083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF Reçu le 17/04/2024			
	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	623 158,15	20 000,00	20 000,00
203	Frais d'études	623 158,15	20 000,00	20 000,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	736 431,50	21 914,87	21 914,87
21531	Réseaux d'adduction d'eau	736 431,50	21 914,87	21 914,87
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	450 000,00	0,00	0,00
2313	Constructions	100 000,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	350 000,00	0,00	0,00
9125	Opération d'équipement n° 9125 (5)	0,00	1 667,00	1 667,00
9127	Opération d'équipement n° 9127 (5)	15 573,33	6 500,00	6 500,00
9170	Opération d'équipement n° 9170 (5)	140 772,58	0,00	0,00
9401	Opération d'équipement n° 9401 (5)	150 000,00	25 000,00	25 000,00
9402	Opération d'équipement n° 9402 (5)	624 854,56	50 000,00	50 000,00
9403	Opération d'équipement n° 9403 (5)	1 392 372,48	886 160,00	886 160,00
9404	Opération d'équipement n° 9404 (5)	270 653,50	125 000,00	125 000,00
9405	Opération d'équipement n° 9405 (5)	0,00	2 500,00	2 500,00
9406	Opération d'équipement n° 9406 (5)	176 119,15	80 000,00	80 000,00
9407	Opération d'équipement n° 9407 (5)	487 218,97	372 000,00	372 000,00
9408	Opération d'équipement n° 9408 (5)	0,00	300 000,00	300 000,00
9409	Opération d'équipement n° 9409 (5)	0,00	370 000,00	370 000,00
Total des dépenses d'équipement		5 067 154,22	2 260 741,87	2 260 741,87
10	Dotations, fonds divers et réserves	124 833,91	0,00	0,00
1068	Autres réserves	124 833,91	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	953 943,00	976 877,36	976 877,36
1641	Emprunts en euros	953 943,00	976 877,36	976 877,36
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		1 078 776,91	976 877,36	976 877,36
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		6 145 931,13	3 237 619,23	3 237 619,23
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8)	70 000,00	160 000,00	160 000,00
	<i>Reprises sur autofinancement antérieur</i>	<i>70 000,00</i>	<i>160 000,00</i>	<i>160 000,00</i>
139111	Sub. équipt cpte résult. Agence de l'eau	70 000,00	116 667,00	116 667,00
13915	Sub. équipt cpte résult.Groupements	0,00	43 333,00	43 333,00
	<i>Charges transférées</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
041	Opérations patrimoniales (9)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
2128	Aménagement Autres terrains	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		120 000,00	210 000,00	210 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		6 265 931,13	3 447 619,23	3 447 619,23

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	604 423,23
-----------------------------------	-------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	4 052 042,46
---	---------------------

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.
- (6) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RE 042*.
- (8) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(10) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

III – VOTE DU BUDGET				III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES				B2
Chap / art (1)	AR Prefecture Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
13	Subventions d'investissement	1 300 000,00	50 000,00	50 000,00
1314	Subv. équipt Agence de l'eau	0,00	50 000,00	50 000,00
1315	Subv. équipt Groupement de collectivités	1 300 000,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	1 082 013,00	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	1 082 013,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		2 382 013,00	50 000,00	50 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	598 149,60	0,00	0,00
1068	Autres réserves	598 149,60	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		598 149,60	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		2 980 162,60	50 000,00	50 000,00
021	Virement de la section d'exploitation	586 340,00	239 831,62	239 831,62
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7)	1 645 590,00	1 720 000,00	1 720 000,00
28031	Frais d'études	281 929,00	331 822,00	331 822,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	384,00	384,00	384,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 415,00	1 421,00	1 421,00
28135	Installations générales, agencements, ..	39 443,00	89 436,00	89 436,00
28138	Aménagement Autres constructions	34 600,00	34 485,00	34 485,00
28151	Installations complexes spécialisées	40 702,00	36 554,00	36 554,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 158 368,00	1 141 550,00	1 141 550,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	65 570,00	64 301,00	64 301,00
28158	Autres	0,00	652,00	652,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	4 378,00	4 378,00	4 378,00
28181	Installations générales, agencements	1 156,00	1 156,00	1 156,00
28182	Matériel de transport	1 250,00	1 250,00	1 250,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	1 144,00	1 144,00
28184	Mobilier	207,00	207,00	207,00
28188	Autres	16 188,00	11 260,00	11 260,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION D'EXPLOITATION		2 231 930,00	1 959 831,62	1 959 831,62
041	Opérations patrimoniales (8)	50 000,00	50 000,00	50 000,00
238	Avances commandes immo. incorp.	50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		2 281 930,00	2 009 831,62	2 009 831,62
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 262 092,60	2 059 831,62	2 059 831,62

		+
RESTES A REALISER N-1 (9)		0,00
		+
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (9)		1 992 210,84
		=
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES		4 052 042,46

- (1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (2) Cf. Modalités de vote I.
- (3) Hors restes à réaliser.
- (4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Voir annexe IV A7 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DE 042.
- (7) Le compte 15...2 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la régie applique le régime des provisions budgétaires.
- (8) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DJ 041 = RI 041.
- (9) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9125 (1)
LIBELLE : MOBILIER DE BUREAU ET ASSIMILES
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
 Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	1 667,00	b 1 667,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	1 667,00	1 667,00	0,00
2184	Mobilier	0,00	0,00	1 667,00	1 667,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-1 667,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefecture
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9127 (1)
LIBELLE : MATERIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		5 723,33	a 0,00	6 500,00	b 6 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
2051	Concessions et droits assimilés	0,00	0,00	3 500,00	3 500,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	5 723,33	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	5 723,33	0,00	3 000,00	3 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-6 500,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9170 (1)
LIBELLE : AMENAG-CENTRE ANCIEN DE SIGNES
 AR Prefectur
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		168 643,08	a 164,89	0,00	b 0,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	166 505,08	164,89	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	166 505,08	164,89	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	2 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2313	Constructions	2 138,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-164,89
---	----------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefectur
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9401 (1)
LIBELLE : RENOUELEMENT DES COMPTEURS
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		30 272,85	a 5 733,11	25 000,00	b 25 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	30 272,85	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
21561	Service de distribution d'eau	30 272,85	0,00	25 000,00	25 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	5 733,11	0,00	0,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	5 733,11	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-30 733,11
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9402 (1)
LIBELLE : TRAVAUX RESERVOIRS
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		180 078,93	a 54 615,25	50 000,00	b 50 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	180 078,93	11 064,36	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	170 291,45	11 064,36	0,00	0,00	0,00
2158	Autres	9 787,48	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	43 550,89	50 000,00	50 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	43 550,89	50 000,00	50 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-104 615,25
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefecture
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9403 (1)
LIBELLE : EXTENSION ET RESTRUCTURATION TVX RESEAUX AEP
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		327 346,06	a 92 268,00	886 160,00	b 886 160,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	327 346,06	4 455,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	327 346,06	4 455,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	87 813,00	886 160,00	886 160,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	87 813,00	886 160,00	886 160,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-978 428,00
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9404 (1)
LIBELLE : TRAVAUX BRANCHEMENTS
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		100 013,03	a 45 992,33	125 000,00	b 125 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	100 013,03	41 618,73	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	100 013,03	41 618,73	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	4 373,60	125 000,00	125 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	4 373,60	125 000,00	125 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-170 992,33
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefecture OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9405 (1)

LIBELLE : SERVITUDES

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF

Reçu le 17/04/2024

Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	2 500,00	b 2 500,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-2 500,00
---	------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

AR Prefecturale
OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9406 (1)
LIBELLE : TRAVAUX FORAGES SOURCES ET TRAITEMENTS
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		89 451,23	a 0,00	80 000,00	b 80 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	89 451,23	0,00	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	89 451,23	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	80 000,00	80 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-80 000,00
---	-------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9407 (1)
LIBELLE : BRANCHEMENTS PLOMB
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		283 334,54	a 121 404,32	372 000,00	b 372 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	283 334,54	33 328,81	0,00	0,00	0,00
21531	Réseaux d'adduction d'eau	283 334,54	33 328,81	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	88 075,51	372 000,00	372 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	88 075,51	372 000,00	372 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c	0,00 d
13	Subventions d'investissement		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00
21	Immobilisations corporelles		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation		0,00
23	Immobilisations en cours		0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-493 404,32
---	--------------------

(1) Ouvrir un cadre par opération.

(2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.

(3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9408 (1)
LIBELLE : TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE QUAI DE GAULLE SANARY
 AR Prefecture
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	300 000,00	b 300 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	300 000,00	300 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-300 000,00
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

III – VOTE DU BUDGET	III
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	B3

OPERATION D'EQUIPEMENT N°: 9409 (1)
LIBELLE : REHAB RX DAEP - SECTEUR LITTORAL LECQUES - ST CYR
 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 Reçu le 17/04/2024
Pour vote

Art. (2)	Libellé (2)	Réalisations cumulées au 01/01/N	Restes à réaliser N-1 (3)(5)	Propositions nouvelles (4)	Vote (4)	Montant pour information (5)
DEPENSES		0,00	a 0,00	370 000,00	b 370 000,00	b 0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00	0,00
2315	Installat°, matériel et outillage techni	0,00	0,00	370 000,00	370 000,00	0,00

RECETTES (répartition) (Pour information)		Restes à réaliser N-1 (3)	Recettes de l'exercice
TOTAL RECETTES AFFECTEES		c 0,00	d 0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00

RESULTAT = (c+d) – (a+b) Excédent de financement si positif Besoin de financement si négatif	-370 000,00
---	--------------------

- (1) Ouvrir un cadre par opération.
- (2) Détailler les articles conformément au plan de comptes appliqué par la régie.
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Lorsque l'opération d'équipement constitue un chapitre faisant l'objet d'un vote, ces deux colonnes sont renseignées. Dans ce cas, le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (5) Lorsque l'opération d'équipement est présentée pour information, seules ces deux colonnes sont renseignées.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					20 055 070,15									
1641 Emprunts en euros (total)					20 055 070,15									
00600175689 (EAU-2019-26)	Crédit Agricole	26/07/2007	27/08/2007	27/09/2007	200 000,00	F	FIXE	4,870	4,979		M	C	O	A-1
00600392467 (EAU-2019-10)	Crédit Agricole	30/12/2009	30/12/2009	30/01/2010	100 000,00	F	FIXE	3,700	3,716		A	P	O	A-1
00600393197 (EAU-2019-03)	Crédit Agricole	29/12/2009	29/12/2009	29/03/2010	850 000,00	F	FIXE	3,900	3,958		T	C	O	A-1
00600398859-AT5180 (EAU-2010-0)	Crédit Agricole	27/04/2010	30/05/2010	30/05/2011	100 000,00	F	FIXE	3,680	3,680		A	P	O	A-1
00600496192 (EAU-2019-04)	Crédit Agricole	12/12/2010	12/12/2010	12/12/2011	160 000,00	F	FIXE	2,790	2,790		A	P	O	A-1
00600572633 (EAU-2019-17)	Crédit Agricole	25/02/2019	25/08/2011	25/11/2011	67 700,00	F	FIXE	4,750	4,835		T	P	O	A-1
00601420935 (EAU-2019-40)	Crédit Agricole	28/07/2017	17/09/2017	17/12/2017	100 000,00	F	FIXE	0,670	0,697		T	C	O	A-1
00601849546 (EAU-2019-05)	Crédit Agricole	01/01/2019	01/01/2019	15/03/2019	250 000,00	F	FIXE	1,500	1,508		A	P	O	A-1
10278 00851 000200409 12 (EAU-10278 00851 00026361802 (EAU-210278 00861 00026361805 (EAU-215156 (EAU-2019-21)	Crédit Mutuel	08/07/2012	31/12/2011	31/03/2012	200 000,00	F	FIXE	4,250	4,376		T	P	O	A-1
	Crédit Mutuel	07/03/2019	31/10/2017	31/01/2018	85 000,00	F	FIXE	1,500	1,509		T	P	O	A-1
	Crédit Mutuel	04/12/2018	31/12/2018	31/03/2019	100 000,00	F	FIXE	1,250	1,343		T	C	O	A-1
	Caisse des Dépôts et Consignations	07/03/2019	01/11/2014	01/02/2015	200 000,00	V	LIVRETA	1,750	1,762		T	C	O	A-1
26672607 (EAU-2019-08)	Crédit Mutuel	31/12/2017	31/12/2017	31/03/2018	250 000,00	F	FIXE	1,500	1,509		T	C	O	A-1
53842 (EAU-2019-22)	Caisse des Dépôts et Consignations	07/03/2019	01/01/2017	01/04/2017	57 715,00	V	LIVRETA	1,500	2,515		T	C	O	A-1
53842 (EAU-2019-23)	Caisse des Dépôts et Consignations	07/03/2019	01/01/2017	01/04/2017	67 285,00	F	FIXE	1,190	1,196		T	P	O	A-1
A1010247 (EAU-2019-01)	Caisse d'Epargne	17/12/2010	25/12/2010	25/01/2011	200 000,00	F	FIXE	3,400	3,416		A	P	O	A-1
A1011614 (EAU-2019-06)	Caisse d'Epargne	22/11/2011	25/12/2011	25/03/2012	60 000,00	F	FIXE	5,020	5,127		T	P	O	A-1
A1015426 (EAU-2019-31)	Caisse d'Epargne	16/07/2015	29/07/2015	25/10/2015	180 000,00	F	FIXE	1,540	1,571		T	P	O	A-1
A1017042 (EAU-2019-07)	Caisse d'Epargne	17/11/2016	09/12/2016	25/03/2017	220 000,00	F	FIXE	1,460	1,478		T	C	O	A-1
C713835 (EAU-2020-02)	Crédit Foncier de France	21/12/2020	31/12/2020	25/06/2021	2 422 002,52	F	FIXE	1,110	1,101		T	P	N	A-1
CA00600490696 (EAU-2019-11)	Crédit Agricole	29/01/2019	27/11/2010	27/02/2011	200 000,00	F	FIXE	3,160	3,198		T	P	O	A-1
CA151314 (EAU-2019-25)	Crédit Agricole	28/03/2007	12/04/2007	12/07/2007	1 000 000,00	F	FIXE	4,200	4,266		T	P	O	A-1
CAEAU681433 (EAU-2019-27)	Crédit Agricole	07/08/2012	15/09/2012	15/09/2013	250 000,00	F	FIXE	5,650	5,696		A	P	O	A-1
CEA1010015 (EAU-2019-28)	Caisse d'Epargne	21/01/2010	25/01/2010	25/01/2011	1 000 000,00	F	FIXE	3,740	3,744		A	P	O	A-1
CEA1010110 (EAU-2019-29)	Caisse d'Epargne	16/04/2010	25/04/2010	25/07/2010	137 500,00	F	FIXE	3,540	3,608		T	P	O	A-1
CEA1011507 (EAU-2019-12)	Caisse d'Epargne	25/12/2011	25/12/2011	25/12/2012	70 000,00	F	FIXE	4,750	4,760		A	P	O	A-1

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - EAU CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
CEA1013134 (EAU-2019-30)	Caisse d'Epargne	27/03/2013	18/04/2013	25/04/2014	764 200,00	F	FIXE	4,780	4,818		A	P	O	A-1
CO6721 (EAU-2019-33)	Crédit Agricole	13/05/2011	15/05/2011	15/05/2012	700 000,00	F	FIXE	4,320	4,397		A	P	O	A-1
CP0590/002 (EAU-2019-42)	Crédit Agricole	06/09/2019	31/03/2020	30/06/2020	1 077 518,00	F	FIXE	1,190	1,213		T	P	O	A-1
CP0590/003 (EAU-ASS-2019-TI)	Crédit Agricole	06/09/2019	31/03/2020	30/06/2020	1 075 508,80	V	E3M	0,930	2,858		T	P	O	A-1
DEXMON271996 (EAU-2019-16)	Caisse Française de Financement Local	29/01/2019	21/10/2010	01/02/2011	61 125,00	F	FIXE	3,010	3,044		T	P	O	A-1
MON248466EUR (EAU-2019-35)	Caisse Française de Financement Local	11/06/2007	01/07/2007	01/07/2008	300 000,00	F	FIXE	4,540	4,630		A	P	O	A-1
MON252210EUR (EAU-2019-02)	Caisse Française de Financement Local	01/05/2007	01/05/2007	01/05/2008	1 000 000,00	F	FIXE	4,910	4,910		A	P	O	A-1
MON258628EUR (EAU-2019-36)	Caisse Française de Financement Local	28/04/2008	01/05/2008	01/11/2008	500 000,00	F	FIXE	4,690	4,746		S	P	O	A-1
MON268976 (EAU-2019-34)	Caisse Française de Financement Local	16/04/2010	20/04/2010	01/08/2010	262 500,00	F	FIXE	2,520	2,543		T	P	O	A-1
MON271997EUR (EAU-2019-15)	Caisse Française de Financement Local	29/01/2019	21/10/2010	01/02/2011	183 375,00	F	FIXE	3,840	3,895		T	P	O	A-1
MON500656EUR (EAU-2019-37)	Caisse Française de Financement Local	23/07/2014	05/09/2014	01/10/2015	387 081,00	F	FIXE	2,890	2,919		A	C	O	A-1
MON505388EUR (EAU-2019-13)	Caisse Française de Financement Local	29/01/2019	18/12/2015	01/04/2016	70 000,00	F	FIXE	2,040	2,055		T	C	O	A-1
MON510664EUR (EAU-2019-38)	Caisse Française de Financement Local	19/05/2016	22/06/2016	01/07/2017	350 000,00	V	E12M	1,577	0,946		A	C	O	A-1
MON518736EUR (EAU-2019-39)	Caisse Française de Financement Local	09/08/2017	30/08/2017	01/12/2017	361 000,00	F	FIXE	1,670	1,697		T	C	O	A-1
MON524528EUR (EAU-2019-14)	Caisse Française de Financement Local	29/01/2019	08/08/2011	01/12/2011	42 300,00	F	FIXE	2,540	2,564		T	P	O	A-1
MON530713EUR (EAU-2019-41)	Caisse Française de Financement Local	30/07/2019	05/09/2019	01/01/2020	2 155 036,00	F	FIXE	1,200	1,218		T	P	O	A-1
MON540546EUR (EAU-2021-01)	La Banque Postale	31/01/2022	23/02/2022	01/06/2022	2 238 223,83	F	FIXE	0,870	0,882		T	C	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)					0,00									

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - EAU CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					20 055 070,15									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A1.2

A1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Emprunts et dettes au 01/01/N			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Taux d'intérêt		Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
							Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)				
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		12 556 330,39					976 877,36	266 617,77	0,00	57 937,44
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		12 556 330,39					976 877,36	266 617,77	0,00	57 937,44
00600175689 (EAU-2019-26)	N	0,00	A-1	69 332,68	8,66	F	FIXE	4,870	8 000,04	3 197,94	0,00	40,15
00600392467 (EAU-2019-10)	N	0,00	A-1	8 214,55	0,08	F	FIXE	3,700	8 214,55	303,94	0,00	0,00
00600393197 (EAU-2019-03)	N	0,00	A-1	255 000,00	5,99	F	FIXE	3,900	42 500,00	9 323,44	0,00	69,06
00600398859-AT5180 (EAU-2010-0)	N	0,00	A-1	16 662,66	1,41	F	FIXE	3,680	8 180,84	613,19	0,00	184,71
00600496192 (EAU-2019-04)	N	0,00	A-1	25 334,69	1,95	F	FIXE	2,790	12 493,06	706,84	0,00	19,63
00600572633 (EAU-2019-17)	N	0,00	A-1	50 721,21	17,65	F	FIXE	4,750	1 869,11	2 376,29	0,00	233,31
00601420935 (EAU-2019-40)	N	0,00	A-1	21 875,00	1,71	F	FIXE	0,670	12 500,00	115,16	0,00	2,62
00601849546 (EAU-2019-05)	N	0,00	A-1	192 129,44	14,21	F	FIXE	1,500	11 518,10	2 881,94	0,00	2 167,34
10278 00851 000200409 12 (EAU-	N	0,00	A-1	50 729,35	3,00	F	FIXE	4,250	16 200,15	1 900,09	0,00	4,08
10278 00851 00026361802 (EAU-2	N	0,00	A-1	67 401,54	18,83	F	FIXE	1,500	3 089,86	993,70	0,00	162,53
10278 00861 00026361805 (EAU-2	N	0,00	A-1	66 666,60	10,00	F	FIXE	1,250	6 666,68	802,08	0,00	2,08
15156 (EAU-2019-21)	N	0,00	A-1	128 000,00	15,83	V	LIVRETA	4,000	8 000,00	2 648,47	0,00	296,71
26672607 (EAU-2019-08)	N	0,00	A-1	190 000,00	19,00	F	FIXE	1,500	10 000,00	2 793,76	0,00	7,50
53842 (EAU-2019-22)	N	0,00	A-1	42 131,95	18,00	V	LIVRETA	3,750	2 308,60	1 526,18	0,00	368,21
53842 (EAU-2019-23)	N	0,00	A-1	51 032,01	18,00	F	FIXE	1,190	2 520,13	593,43	0,00	143,68
A1010247 (EAU-2019-01)	N	0,00	A-1	31 824,16	1,07	F	FIXE	3,400	15 639,31	1 082,02	0,00	514,20
A1011614 (EAU-2019-06)	N	0,00	A-1	31 276,52	7,98	F	FIXE	5,020	3 261,84	1 509,32	0,00	27,35
A1015426 (EAU-2019-31)	N	0,00	A-1	112 382,27	11,57	F	FIXE	1,540	8 794,13	1 680,07	0,00	294,77
A1017042 (EAU-2019-07)	N	0,00	A-1	143 000,00	12,98	F	FIXE	1,460	11 000,00	2 027,58	0,00	37,47
C713835 (EAU-2020-02)	N	0,00	A-1	2 237 423,35	27,98	F	FIXE	1,110	68 526,98	24 550,82	0,00	468,12
CA00600490696 (EAU-2019-11)	N	0,00	A-1	135 632,48	16,91	F	FIXE	3,160	6 129,21	4 213,83	0,00	389,22
CA151314 (EAU-2019-25)	N	0,00	A-1	240 193,06	3,28	F	FIXE	4,200	65 081,23	9 072,01	0,00	1 618,83
CAEAU681433 (EAU-2019-27)	N	0,00	A-1	87 868,93	3,71	F	FIXE	5,650	20 190,69	4 964,59	0,00	1 131,43
CEA1010015 (EAU-2019-28)	N	0,00	A-1	167 190,42	1,07	F	FIXE	3,740	82 060,72	6 252,92	0,00	2 975,07
CEA1010110 (EAU-2019-29)	N	0,00	A-1	17 243,68	1,32	F	FIXE	3,540	11 394,08	460,28	0,00	38,26

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - EAU CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
CEA1011507 (EAU-2019-12)	N	0,00	A-1	46 185,21	12,98	F	FIXE	4,750	2 649,16	2 193,80	0,00	39,66
CEA1013134 (EAU-2019-30)	N	0,00	A-1	419 015,73	7,32	F	FIXE	4,780	44 226,60	20 028,95	0,00	12 319,58
CO6721 (EAU-2019-33)	N	0,00	A-1	179 750,00	2,37	F	FIXE	4,320	57 260,00	7 894,62	0,00	3 395,42
CP0590/002 (EAU-2019-42)	N	0,00	A-1	940 405,00	21,25	F	FIXE	1,180	37 763,00	11 235,41	0,00	29,84
CP0590/003 (EAU-ASS-2019-TI)	N	0,00	A-1	983 699,33	21,25	V	E3M	4,786	27 301,63	36 037,78	0,00	83,56
DEXMON271996 (EAU-2019-16)	N	0,00	A-1	41 147,38	16,83	F	FIXE	3,010	1 883,80	1 217,40	0,00	195,90
MON248466EUR (EAU-2019-35)	N	0,00	A-1	82 947,73	3,50	F	FIXE	4,540	19 377,03	3 828,60	0,00	1 475,13
MON252210EUR (EAU-2019-02)	N	0,00	A-1	501 787,13	8,33	F	FIXE	4,910	45 676,04	24 637,75	0,00	15 032,29
MON258628EUR (EAU-2019-36)	N	0,00	A-1	155 785,35	4,33	F	FIXE	4,690	31 866,37	6 937,03	0,00	979,34
MON268976 (EAU-2019-34)	N	0,00	A-1	30 919,28	1,33	F	FIXE	2,520	20 483,20	586,60	0,00	43,60
MON271997EUR (EAU-2019-15)	N	0,00	A-1	128 419,32	16,83	F	FIXE	3,840	5 467,88	4 853,20	0,00	782,61
MON500656EUR (EAU-2019-37)	N	0,00	A-1	154 832,40	5,75	F	FIXE	2,890	25 805,40	4 474,66	0,00	939,88
MON505388EUR (EAU-2019-13)	N	0,00	A-1	33 833,23	7,00	F	FIXE	2,040	4 666,68	654,50	0,00	148,75
MON510664EUR (EAU-2019-38)	N	0,00	A-1	227 500,00	12,50	V	E12M	4,983	17 500,00	11 525,26	0,00	4 117,36
MON518736EUR (EAU-2019-39)	N	0,00	A-1	248 187,50	13,67	F	FIXE	1,670	18 050,00	4 031,68	0,00	330,95
MON524528EUR (EAU-2019-14)	N	0,00	A-1	9 003,56	2,67	F	FIXE	2,540	3 201,73	198,35	0,00	12,69
MON530713EUR (EAU-2019-41)	N	0,00	A-1	1 852 097,54	20,75	F	FIXE	1,200	78 030,57	21 874,91	0,00	5 322,20
MON540546EUR (EAU-2021-01)	N	0,00	A-1	2 081 548,15	23,17	F	FIXE	0,870	89 528,96	17 817,38	0,00	1 492,35
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

COMMUNAUTE D AGGLO SUD SAINTE BAUME - EAU CA SUD SAINTE BAUME - BP - 2024

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
Total général		0,00		12 556 330,39					976 877,36	266 617,77	0,00	57 937,44

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A1.4

A1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	43	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	12 556 330,39	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A2
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A2
AR Prefecture	
A2 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES	
CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : €	2019-11-04

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	RESEAUX D ADDUCTION DEAU	60	04/11/2019
L	INSTALLATIONS COMPLEXES SPECIALISEES	30	04/11/2019
L	AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DE BATIMENTS	20	04/11/2019
L	SERVICES DE DISTRBUTION DE LEAU	15	04/11/2019
L	APPAREILS DE LABORATOIRE MATERIEL BUREAU ET OUTILLAGE	10	04/11/2019
L	BATIMENTS LEGERS ABRIS	15	04/11/2019
L	ENGINS DE TRAVAUX PUBLICS VEHICULES	10	04/11/2019
L	ETUDES	5	04/11/2019
L	INSTALLATIONS DE TRAITEMENT	15	04/11/2019
L	MATERIEL INFORMATIQUE	5	04/11/2019
L	MOBILIER DE BUREAU	15	04/11/2019
L	ORGANES DE REGULATION	8	04/11/2019
L	OUVRAGES DE GENIE CIVIL POUR CAPTAGE TRANSPORT ET TRAITEMENT EAU	40	04/11/2019
L	POMPES APPAREILS ELECTROMECHANIQUES INSTALLATIONS CHAUFFAGE	15	04/11/2019
L	FRAIS RELATIFS AUX DOCUMENTS D URBANISME	10	04/11/2019

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3.1
ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	

AR Prefecture
 083-248300394-2024-0418-ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS
 Reçu le 17/04/2024

A3.1 – ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS	Dotations inscrites au budget de l'exercice (1)	Date de constitution	Montant des prov. et dépréciations constituées au 01/01/N	Montant total des prov. et dépréciations constituées	Reprises inscrites au budget de l'exercice	SOLDE prévisionnel au 31/12/N
Nature de la provision ou de la dépréciation						
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS BUDGETAIRES						
Provisions réglementées et amortissements dérogatoires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (2)	81 000,00		0,00	81 000,00	0,00	81 000,00
Provision pour dépréciation	81 000,00	08/04/2024	0,00	81 000,00	0,00	81 000,00
TOTAL SEMI-BUDGETAIRES	81 000,00		0,00	81 000,00	0,00	81 000,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès ; provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement ...).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES	A4.1

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024**DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS****Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	1 992 210,84	1 992 210,84
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	-604 423,23	-604 423,23
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 387 787,61	0,00

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 106 (C)	0,00	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 387 787,61	0,00
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 387 787,61	0,00

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	1 136 877,36	1 136 877,36
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 959 831,62	1 959 831,62
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	822 954,26	822 954,26

(1) Eléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN			
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES		A4.2	
AR Prefecture			
DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		1 136 877,36	I 1 136 877,36
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		976 877,36	976 877,36
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	976 877,36	976 877,36
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		160 000,00	160 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
1068	Autres réserves	0,00	0,00
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	160 000,00	160 000,00
020	Dépenses imprévues	0,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

IV – ANNEXES		IV	
ELEMENTS DU BILAN		A4.3	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES			
AR Prefecture			
RESSOURCES PROPRES			
Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) a : b		1 959 831,62	III 1 959 831,62
Ressources propres externes de l'année (a)		0,00	0,00
10222	FCTVA	0,00	0,00
10228	Autres fonds globalisés	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 959 831,62	1 959 831,62
15...	Provisions pour risques et charges		
169	Primes de remboursement des obligations	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
28...	Amortissement des immobilisations		
28031	Frais d'études	331 822,00	331 822,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	384,00	384,00
28128	Aménagement Autres terrains	1 421,00	1 421,00
28135	Installations générales, agencements, ..	89 436,00	89 436,00
28138	Aménagement Autres constructions	34 485,00	34 485,00
28151	Installations complexes spécialisées	36 554,00	36 554,00
28153	Installations à caractère spécifique	1 141 550,00	1 141 550,00
28156	Matériel spécifique d'exploitation	64 301,00	64 301,00
28158	Autres	652,00	652,00
28175	Matériel et outillage technique (mad)	4 378,00	4 378,00
28181	Installations générales, agencements	1 156,00	1 156,00
28182	Matériel de transport	1 250,00	1 250,00
28183	Matériel de bureau et informatique	1 144,00	1 144,00
28184	Mobilier	207,00	207,00
28188	Autres	11 260,00	11 260,00
29...	Dépréciation des immobilisations		
39...	Dépréciat° des stocks et en-cours		
481...	Charges à répartir plusieurs exercices		
021	Virement de la section d'exploitation	239 831,62	239 831,62

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39 et 481 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29 et 39 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

IV – ANNEXES		IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		B1.2
AR Prefecture B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT		
<small>083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF</small> <small>Reçu le 17/04/2024</small> Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT		
	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0.00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0.00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0.00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES						IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN						
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						B2.1
AR Prefecture						
B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT						
N° ou intitulé de l'AP	Montant des AP			Montant des CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustement	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 01/01/N) (1)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N (2)	Restes à financer au-delà de N (3)
AP011-2023/2023 RÉHAB RX DAEP - SECTEUR LITTORAL LECQUES - ST CYR	270 000,00	100 000,00	370 000,00	0,00	370 000,00	0,00
AP008-2023/2023 TRAVAUX RESEAUX EAU POTABLE QUAI DE GAULLE SANARY	600 000,00	0,00	600 000,00	0,00	300 000,00	300 000,00

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.
 (2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.
 (3) Il s'agit de la différence entre les AP engagées et les CP consommés.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint administratif principal 1ère classe	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		7,00	0,00	7,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint technique	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint technique principal 2ème classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maîtrise principal	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		9,00	0,00	9,00	7,00	0,00	7,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.
 332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP , ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

AR Prefecture

Nombre de membres en exercice : 0
 Nombre de membres présents : 0
 Nombre de suffrages exprimés : 0
 VOTES :
 Pour : 0
 Contre : 0
 Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1) ,
 A le
 (1) ,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A , le
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

01 JOURDAN René	
02 VERDUYN Hélène	
03 ARNAUD Suzanne	
04 BARTHELEMY Philippe	
05 CASTELL René	
06 JOSEPH Jean-Paul	
07 FRIEDLER Edouard	
08 AUBERT Patricia	
09 ALSTERS Daniel	
10 CANOLLE Muriel	
11 GRANET Jean-Luc	
12 MAZELLA Fanny	
13 PORCU Robert	
14 DE PERETTI Carole	
15 THIBAUX Eliane	
16 MIGLIACCIO Eric	
17 DE MARIA Luc	
18 COTTEREAU Roger	
19 GARCIA Gilles	
20 SAMAT Andrée	
21 FERRARA Louis	

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

22	GUIROU Pascale	
23	CAUVION Bruno	
24	GOHARD Chrystelle	
25	MAUBE Yvan	
26	LARLET-LOIR Evelyne	
27	DELEDDA Robert	
28	SERGENT Christine	
29	BONIFAY Corinne	
30	TEYSSIER Jean	
31	NOEL Nathalie	
32	LONG Sophie	
33	SERRES Danielle	
34	CAULET Laurent	
35	CORTY Ludivine	
36	PERRIER Gérard	
37	SALLES Michèle	
38	REYNARD Yves	
39	BOURON Valérie	
40	ROCHETEAU Philippe	
41	GUEREL Emilie	
42	BAYLE Marc	

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
 17/04/2024

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A ,le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : .

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.



CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 avril 2024

NOTE DE PRESENTATION

DES PROJETS DE BUDGETS PRIMITIFS 2024

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

L'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif afin de permettre aux élus d'en saisir les enjeux. Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2024.

Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et spécialité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée.

Par cet acte, l'exécutif, à savoir Madame la Présidente, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget se distingue par deux sections :

- La section de fonctionnement qui gère les affaires courantes –
- La section d'investissement qui gère les projets et le patrimoine de la commune.

Pour rappel la CASSB pour gérer l'ensemble de ses compétences est dotée de 8 budgets :

➤ Le budget principal :

Le budget principal se définit par défaut. Il comprend l'ensemble des recettes et des dépenses de la collectivité qui n'ont pas vocation à faire l'objet d'un budget annexe. Le budget principal permet en particulier de gérer toutes les activités relevant de services publics administratifs.

Le budget principal de la CASSB prend notamment en charge l'ensemble des dépenses relatives à la gestion des eaux pluviales

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

➤ **7 budgets annexes :**

Les budgets annexes constituent une dérogation aux principes d'universalité et d'unité budgétaire. Ainsi, parallèlement au budget principal qu'elles élaborent, les collectivités peuvent créer des régies afin de suivre l'exploitation directe d'un service public industriel et commercial (SPIC) ou d'individualiser la gestion d'un service public administratif (SPA) relevant de leur compétence, conformément à l'article L.2221.4 du CGCT.

- Le budget annexe de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés
- Le budget annexe de l'eau
- Le budget annexe de l'assainissement
- Le budget annexe de l'assainissement non collectif
- Le budget annexe des transports
- Le budget annexe du tourisme
- Le budget annexe gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (Gemapi)

La CASSB travaille ses budgets de manière à ce qu'ils s'équilibrent en section de fonctionnement sans affectation du résultat. Cela permet de garantir une gestion saine en anticipant de manière prospective une dégradation de l'épargne de gestion d'un budget par anticipation.

En effet, si un budget a besoin pour s'équilibrer, notamment en fonctionnement, de l'affectation des résultats des exercices antérieurs, cela signifie que les recettes ne sont pas suffisantes et/ou que les dépenses sont trop élevées. Cette alerte permet à l'exécutif de mener les réflexions nécessaires pour entamer une politique financière corrective.

Le budget 2024 de la Communauté d'Agglomération Sud Sainte Baume s'inscrit dans la continuité des orientations budgétaires présentées lors du débat d'orientation budgétaire (DOB) organisé lors du Conseil Communautaire le 11 mars 2024. Certains ajustements ont été faits au regard des éléments nouveaux intervenus entre temps (bases fiscales notamment).

Dans une perspective de généralisation du compte financier unique, il a été décidé d'adopter préalablement une instruction budgétaire et comptable commune à l'ensemble des collectivités territoriales et leurs établissements. Pour cette raison, le référentiel budgétaire et comptable dénommé M 57 est devenu obligatoire pour toutes les collectivités territoriales au 1er janvier 2024. Ce référentiel abroge la presque totalité des autres instructions budgétaires et comptables (M14, M52, M61, M71, M831 et M832). Ce nouveau référentiel

offre de plus grands marges de manœuvre aux collectivités en favorisant une gestion pluriannuelle et une meilleure fongibilité des crédits.

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF

Reçu le 17/04/2024

Le budget principal et les budgets annexes de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés, de la GEMAPI et du tourisme, précédemment gérés avec le nomenclature M14, sont présentés désormais sous le référentiel M57. Les nouvelles maquettes budgétaires apportent une approche différente mais également quelques problématiques de mise en place, avec notamment des annexes ne se générant pas correctement (annexes IV-B8, IV-C -1 et IV-D3). Les services de la Préfecture connaissent ces problématiques qui seront résolues prochainement.

Ce changement de référentiel a également pour conséquence de porter le délai de convocation de l'assemblée pour le vote du budget à 12 jours au lieu de 5, par analogie avec les métropoles.

Ces projets de budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes sont soumis au vote du conseil communautaire ce 08 avril 2024.

Ils ont été élaborés sur la base d'éléments contextuels et structurels fortement contraints en intégrant les dispositions des lois finances pour 2024.

En synthèse, Le montant du budget consolidé total de l'EPCI s'élève à environ 148 millions d'euros

- 103 M€ en fonctionnement
- 46 M€ en investissement

Enfin, ces budgets 2024 se déclinent dans un cadre de gestion serré et prudent.

Les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes ont été élaborés avec les bases fiscales notifiées reçues le 15 mars 2024, et des taux de taxes foncières et taxe d'habitation sur les résidences secondaires réévalués.

- L'augmentation des taux de fiscalité permet de faire face à la rigidité des comptes de la CASSB et au poids des versements à l'Etat et aux communes membres (57% des dépenses réelles de fonctionnement) mais également aux obligations conjoncturelles pour l'exercice 2024, telles que la dissolution du Groupement d'Intérêt Public Grand prix de France ou encore les études liées à la planification territoriale (Conférence intercommunale sur le logement, PCAET, PLH, PIDAF, OPAH, PAPI, amélioration des conditions d'accès au Parc d'activité du plateau de Signes) etc... . Cela permet également de financer un programme de dépenses d'équipement élevé sans faire appel à l'emprunt.
- Dans l'attente de la notification des dotations par la Préfecture, les dotations sont estimées selon la loi de finances pour 2024 et la tendance observée.
- Les recettes de fonctionnement ont été recalculées au plus juste. Les dépenses de fonctionnement intègrent une augmentation globale au regard de l'inflation et de la forte augmentation du coût de l'énergie.
- Les résultats de l'exercice 2023 sont pris en compte dans les projets présentés. Les budgets primitifs intègrent donc les résultats de clôture de l'exercice précédent et prennent en compte les Restes à Réaliser (RAR).
- Des provisions semi-budgétaires pour dépréciations (selon les demandes du Service de Gestion Comptable) et pour risques et charges (selon les dossiers en cours) sont mises en place sur les budgets concernés. Les provisions pour litiges et contentieux servent à anticiper la charge probable d'un litige, à hauteur du risque estimé. Cette provision doit être constituée dès la naissance du risque et maintenue tant qu'il subsiste. Elle peut faire l'objet d'ajustements ultérieurs. Ces provisions sont particulièrement pertinentes dans le cadre de la dissolution du GIP Grand Prix de France.
- Le travail sur les subventions s'est fortement accentué et de nombreuses demandes sont en cours. Seules les subventions ayant fait l'objet d'une attribution à ce jour ont été inscrites.
- L'absence de recours à l'emprunt permet à la CASSB de maintenir un plafond d'endettement largement inférieur au seuil de 12 ans fixé pour le bloc communal, y compris de façon consolidée.

AR Prefecture **A- BUDGET PRINCIPAL 2024**

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 49 840 052,93 €**
- **Investissement : 22 489 278,79 €**
- **Soit un total de : 72 329 331,72 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	10 597 985,24
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 3 753 706,71
Solde global de clôture 2023	6 844 278,53

I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Recettes réelles de fonctionnement

Elles s'élèvent globalement à 42,84 M€.

A la différence du ROB, les recettes fiscales ont été évaluées à partir des bases notifiées reçues dans l'intervalle. Cela permet de supprimer complètement l'emprunt d'équilibre en section d'investissement en augmentant le virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

Seules les dotations d'intercommunalité et de compensation des EPCI n'ont pas été encore notifiées.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

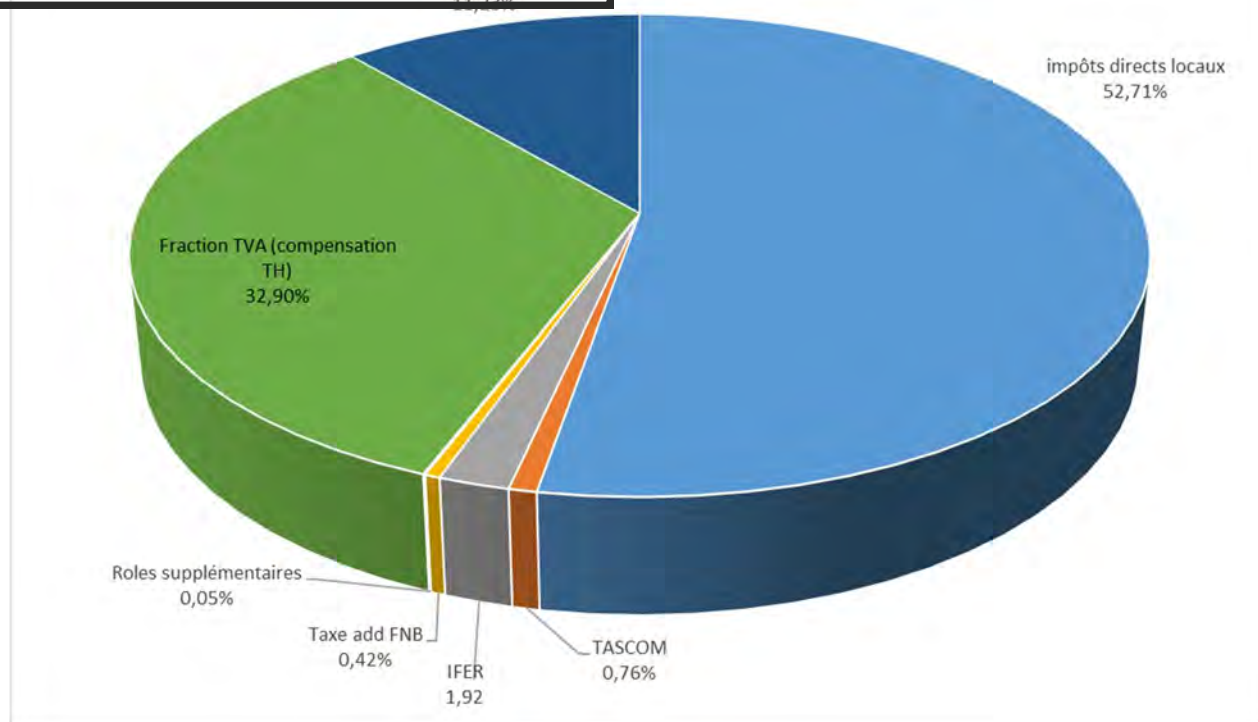
Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	% évol.
013	Atténuation de charges	30 000,00	24 000,00	-25,00
70	Produits services	335 000,00	308 700,00	-8,52
73	Impôts et taxes	30 412 220,00	36 484 918,00	16,64
74	Dotations et participations	6 014 570,00	5 996 538,00	-0,30
75	Autres produits de gestion courante	1 514 100,00	9 000,00	-16 723,33
	Total des recettes de gestion courante	38 305 890,00	42 823 156,00	10,55
76	Produits financiers	20 328,07	18 685,40	-8,79
77	Produits exceptionnels (hors cession)	5 000,00	0,00	NC
	Total des recettes réelles de fonctionnement	38 331 218,07	42 841 841,40	10,53
042	Opé entre sections	33 250,00	153 933,00	78,40%
	Total des recettes d'ordre	33 250,00	153 933,00	78,40
	TOTAL RECETTES	38 364 468,07	42 995 774,40	10,77

La fiscalité en pourcentage

AR Préfecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

Fraction de TVA
compensation CVAE



- Fiscalité directe locale (Taxe foncière (TFB), taxe sur le foncier non bâti (FNB)):

- Bases notifiées ;
- Taux de TFB à 2%
- Taux de TFNB à 4%
- Taux de THRS à 10 %

Pour rappel, les taxes foncières et la taxe d'habitation sur les résidences secondaires augmentent en 2024 pour faire face notamment aux nouvelles dépenses de fonctionnement mais également à un programme d'investissement important (14,68 M€) sans avoir recours à l'emprunt qui reste onéreux.

A titre d'information, les taux des EPCI voisins sont les suivants :

	TFPB	TFPNB	THRS
Métropole Aix-Marseille	2,59%	2,78%	12,39 %
Métropole Toulon Provence Méditerranée	5%	10,13%	10,11%
CA Provence verte	1,95%	10,69%	8,50%
CC Vallée du Gapeau	3%	4,03%	7,22%

- Contribution Foncière des Entreprises (CFE)

- Revalorisation des bases minimales (délibération du conseil communautaire le 25 septembre 2023) et revalorisation de la loi de Finances 2024, soit 1 600 K€ de produit supplémentaire notifié;

- Maintien du taux au même niveau que 2023 (25,44%).

AR Préfecture

093-248300394-20240408-DEI-CC-2024-044-BF
Reçu le 17/04/2024

- Taxe Sur les Surfaces Commerciales et sur les Entreprises de Réseau : le montant notifié de 701 K€ est en légère hausse comparé à 2023.

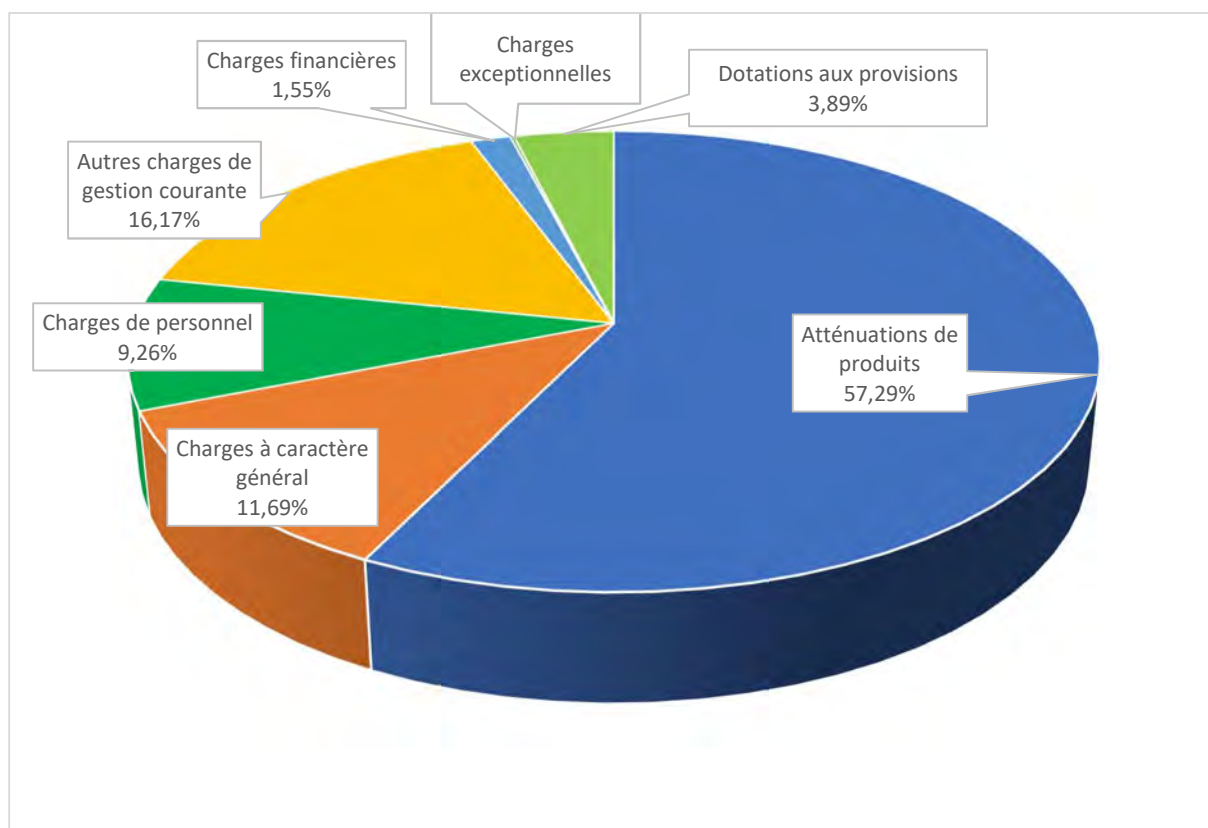
- Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM) le montant notifié de 277 K€ est en légère baisse comparé à 2023.
- Les fractions notifiées de TVA en compensation de suppression de la taxe d'habitation et en compensation de la CVAE sont en hausse. Malgré cela, des régularisations à la baisse des montants perçus en 2023 sont attendues.
- Dotations d'intercommunalité et de compensation des EPCI

Les dotations sont légèrement à la baisse conformément à la Loi de Finances 2024 et dans l'attente des éléments qui seront transmis par la Préfecture prochainement.

2. Dépenses de fonctionnement

L'ensemble des dépenses réelles est estimé à 34,68 M€.

La répartition 2024 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :



Les versements de fiscalité auprès de l'Etat les attributions de compensation versées aux communes membres ainsi que le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales demeurent la part la plus importante des dépenses de fonctionnement puisqu'elles représentent une somme totale de 19, 870 M€, soit 57% des dépenses réelles de fonctionnement.

Ces chiffres montrent la rigidité des dépenses de la CASSB et des marges de manœuvres financières et budgétaires très réduites pour l'EPCI.

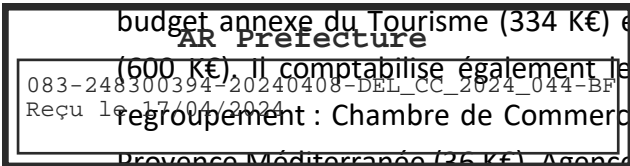
L'évolution 2024 des dépenses de fonctionnement se présente ainsi :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	BP 2023	BP 2024	% évol.
011	Charges à caractère général	3 172 765,10	4 055 943,99	27,84
012	Charges de personnel	3 022 000,00	3 212 080,00	6,29
014	Atténuations de produits	19 538 602,40	19 870 747,00	1,70
65	Autres charges de gestion courante	7 000 876,00	5 607 548,00	-19,90
Total dépenses de gestion courante		32 734 243,50	32 746 318,99	0,04
66	Charges financières	533 496,68	537 636,13	0,78
67	Charges exceptionnelles	0,00	50 000,00	NC
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	1 350 500,00	NC
Total des dépenses réelles de fonctionnement		33 267 740,18	34 684 455,12	4,26
023	Virement à la SI	6 699 026,56	12 895 914,81	92,50
042	Opé entre sections	1 976 862,00	2 259 683,00	14,31
Total des dépenses d'ordre		8 675 888,56	15 155 597,81	74,69
TOTAL DEPENSES		41 943 628,74	49 840 052,93	18,83

Les principales variations se déclinent comme suit :

- L'augmentation des charges à caractère général tient compte des augmentations liées à la révision de marchés, à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie ainsi que des études liées à la planification territoriale. Egalement, pour un fonctionnement optimal de la communauté d'agglomération de nouveaux dossiers sont pris en charge (communication renforcée, assistances sur certains dossiers, mise en place badgeuse, travaux de voirie et de pluvial en fonctionnement...);
- L'augmentation des charges de personnel intègre la nouvelle revalorisation du point d'indice en année pleine et les nouveaux recrutements ;
- Le chapitre des atténuations de produits, qui comptabilise les attributions de compensation versées aux communes et les versements de fiscalité auprès de l'Etat, prend en compte une légère augmentation du FPIC de 50 k€ dans l'attente des montants notifiés, ainsi qu'une marge de prudence sur les attributions de compensations dans l'attente des calculs et décisions issus de la CLECT 2024.
- Le chapitre « Autres charges de gestion courante » comptabilise notamment la contribution au SDIS (3,68 M€), le versement d'une subvention d'équilibre versée au



budget annexe du Tourisme (334 K€) et désormais au budget annexe des transports (600 K€). Il comptabilise également les participations aux différents organismes de regroupement : Chambre de Commerce et d'Industrie (140 k€), syndicat mixte SCOT Provence Méditerranée (35 K€), Agence d'Urbanisme De l'Aire Toulonnaise (49€), Parc Naturel Régional de la Sainte Baume (40 K€), les indemnités des élus (343 K€).

Avec le passage à la nomenclature M57, le chapitre 67 n'enregistre plus que les éventuelles annulations de titres des années antérieures. C'est le chapitre 65 qui enregistrera les autres écritures qui seraient exceptionnelles d'où l'inscription de crédits supplémentaires par sécurité.

- Remboursement des charges financières 537 K€. Des crédits supplémentaires sont inscrits par prudence pour faire face à l'augmentation des taux variables ;
- Comme indiqué ci-dessus, le chapitre de dépenses exceptionnelles n'enregistre plus que les annulations de titres des années antérieures. Une enveloppe est inscrite par prudence ;
- Mise en place des provisions pour risques contentieux et charges et pour dépréciation selon la demande su SGC Saint Cyr pour 1,35 M€.
- L'autofinancement prévisionnel est de 12,89 M€.

Il permet de couvrir le remboursement du capital des emprunts (2,052 M€) et de financer, en complément des recettes propres de la section d'investissement, de nouveaux investissements à hauteur de 14,84 M€.

II. SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Recettes

- Fonds de Compensation de la TVA prévu à 900 K€ ;
- Attributions de compensations négatives (versées par les communes membres) à hauteur de 401 K€ ;
- Subventions : 600 K€ sont attendus de la part du Ministère de l'intérieur pour la caserne de gendarmerie ; De nombreuses autres demandes de subventions sont en cours mais n'ont pas encore fait l'objet d'une attribution ;
- L'inscription obligatoire au 1068 pour couvrir le besoin de financement issus des résultats 2023 pour 3,75 M€
- L'inscription en recettes et en dépenses au chapitre 45 du montant correspondant à la part incombant à la commune de Sanary-sur-Mer dans le cadre de la convention de

délégation de maîtrise d'ouvrage pour les réseaux aériens, d'eau brute et d'extension

AR Préfecture

de fibre dans le quartier Portissol

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF

Reçu le 17/04/2024

2. Dépenses

Les opérations d'équipement et les crédits de paiement des opérations gérées en AP/CP sont inscrits au budget pour un total de 14,840 M€, principalement répartis ainsi :

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9123 : Aménagement des bâtiments administratifs	218 000
Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	41 000
Opération 9126 : Voirie Communautaire	671 600
Opération 9127 : Matériels informatiques et bureautiques	165 000
Opération 9131 : Zone d'activité de Signes	350 000
Opération 9132 : Véhicules	50 000
Opération 9138 : PIDAF	493 500
Opération 9150 : Vidéoprotection LAPI	240 000
Opération 9151 : Aménagement CC2 Sanary	100 000
Opération 9152 : Gendarmerie du Beausset AP/CP	4 045 924
Opération 9161 : Aménagement rues Evenos	700 000
Opération 9162 : Mise en valeur musée Tauroentum AP/CP	1 907 028
Opération 9170 : Aménagement centre ancien Signes	40 000
Opération 9175 : Réseau Pluvial Divers Communes	1 753 800
Opération 9181 : Ecoles du numérique	300 000
Opération 9182 : Espaces sportifs Le Castellet	240 000
Opération 9183 : Complexe sportif La Cadière	50 000
Opération 9184 : Réaménagement quartier Portissol	190 000
Opération 9186 : Extension bâtiment administratif CASSB AP/CP	540 000
Opération 9187 : Centre d'exposition et promotion touristique AP/CP	500 000
Opération 9188 : Trx réseau pluvial quai De Gaulle Sanary AP/CP	300 000
Opération 9189 : Trx réseau pluvial littoral des Lecques Saint Cyr AP/CP	1 170 000
Opération 9190 : Programme d'Actions de Prévention des inondations AP/CP	199 000
Opération 9191 : Création pistes cyclables AP/CP	200 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	50 000
Chapitre 204 hors opération : subventions d'équipement	35 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	171 055
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	120 000
TOTAL en €	14 840 908

Deux nouvelles opérations ont été créés pour l'exercice 2024 :

1- AP n° 014-2024 : Etudes dans le cadre du Programme d'Actions pour la Prévention des Inondations (PAPI).

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF

Recu le 17/04/2024

Ces études essentielles pour déterminer le montant du PPI du PAPI sont inscrites sur le budget principal. En effet, si les actions PAPI de travaux relèvent du budget GEMAPI, les actions PAPI d'études et d'animation relèvent du budget principal, au titre de la prévention des risques naturels.

2- AP n° 015-2024 : Création et travaux pistes cyclables du territoire

La mobilité et notamment les modes de déplacement doux dont un des axes prioritaires de notre plan de mobilité en cours d'élaboration ; à ce titre les pistes cyclables constituent un enjeu majeur pour notre territoire. De manière à identifier clairement ces investissements qui par nature en raison de leur complexité de mise en œuvre s'étalent sur plusieurs années, une Autorisation de Programme (AP) a été créée.

Pour les autres opérations d'investissement, sont particulièrement à noter :

- Outre la finalisation prochaine de la Gendarmerie et du Musée Tauroentum,
- L'effort important en matière de réseau pluvial sur l'ensemble des communes de notre territoire suite à la finalisation de notre schéma directeur,
- L'opération spécifique à Saint Cyr Sur Mer sur l'ensemble des réseaux humides avec pour objectif de préserver la qualité des eaux de baignade.

Le solde des restes à réaliser s'élève à 1,014 M€ ;

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 2,52 M€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 12,9 M€ K€ provenant de la section de fonctionnement, la mise en réserves pour 3,75 M€, le FCTVA prévu à hauteur de 900 K€ ainsi que la subvention attribuée pour la construction de la gendarmerie pour 600 K€ et les attributions de compensations négatives pour 400 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

AR Prefecture **B. LES BUDGETS ANNEXES 2024**

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024
I- Budget Eau

Comme évoqué lors du DOB, le budget annexe de l'eau est toujours tendu. En exercice (c'est-à-dire sans reprise des excédents, ses recettes de fonctionnement équilibre tout juste les dépenses de fonctionnement et ne permettent pas de faire de virement à la section d'investissement, alors que les besoins révélés par la finalisation des schémas directeurs sont élevés. Le projet présenté ici prend en compte l'augmentation des tarifs proposée avec le vote de la délibération précédente.

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Exploitation : 7 924 831,62 €**
- **Investissement : 4 052 042,46 €**
- **Soit un total de : 11 976 874,08 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	1 458 131,62
Excédent de financement de l'investissement (y compris RAR)	1 387 787,61
Solde global de clôture 2023	2 845 919,23

1. Section d'exploitation

Les recettes réelles estimatives de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La vente d'eau aux abonnés : 2,565 M€ ;
- Les taxes et redevances pour un total de : 3,735 M€ ;

Les dépenses réelles se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales (4,7 M€) dont 2,1 M€ notamment pour l'achat de l'eau, 593 k€ de sous-traitance générale, 647 k€ de frais de réparations et d'entretien des réseaux et 531 k€ pour le reversement des redevances assainissement perçus;
- Charges de personnel : 481 K€ ;
- Atténuation de charges - versement de redevances agence de l'eau: 328 K€ ;
- Intérêts de la dette : 309 K€ ;

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 239 k€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

AR Préfecture
 083-248300394-20240408-DEL CC 2024_044-BF
 REPLY 20240505

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 2,26 M€, elles concernent essentiellement les travaux nécessaires révélés par la finalisation des schémas directeurs, des travaux liés au renouvellement des réseaux ou au remplacement de canalisation sur l'ensemble du territoire de la CASSB.

Les principales opérations sont les suivantes :

Chapitre 20 : immobilisations incorporelles	20 000
Chapitre 21 : immobilisations corporelles	21 915
Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	1 667
Opération 9127 : Matériel informatique et bureautique (CASSB)	6 500
Opération 9401 : Renouvellement compteurs (communes en régie)	25 000
Opération 9402 : Travaux Réservoirs	50 000
Opération 9403 : Extension et restructuration travaux réseaux AEP (toutes communes)	886 160
Opération 9404 : Travaux branchements (communes en régie)	125 000
Opération 9405 : Servitudes	2 500
Opération 9406 : Travaux forages sources et traitements	80 000
Opération 9407 : remplacement branchements plombs (Sanary)	372 000
Opération 9408 : travaux réseau eau potable Quai de Gaulle (Sanary)	300 000
Opération 9409 : travaux réseau eau potable Littoral des Lecques (Saint Cyr)	370 000
TOTAL en €	2 260 742

Les restes à réaliser s'élèvent à 604 K€ ;

Le remboursement du capital de la dette s'élève à 976 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 239 k€ provenant de la section de fonctionnement et par l'excédent de financement issu des résultats reportés pour 1 992 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

II- Budget de l'Assainissement

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

•	Exploitation :	10 454 766,79 €
AR	Préfecture	
083-248300394-202410498-DM Ec_2024-0417-BF	• Investissement :	11 706 282,75 €
Reçu le 17/04/2024	• Soit un total de :	22 161 049,54 €

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	7 999 154,26
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR) -	2 925 387,47
Solde global de clôture 2023	5 073 766,79

1. Section d'exploitation

Les recettes réelles de ce budget, qui s'élèvent à 5 181 K€, se déclinent comme suit :

- La redevance d'assainissement collectif à 531 k€ ;
- Autres taxes et redevances à 4 469 K€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 2 056 K€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 1 234 K€ dont 145 k€ de frais études et recherches, 210 K€ de sous-traitance générale et 660 k€ de reversement des redevances assainissement perçues pour le compte des délégataires ;
- Charges de personnel : 100 K€ ;
- Intérêts de la dette : 592 K€.

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 6 198 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 6,3 M€. Elles concernent essentiellement les travaux nécessaires révélés par la finalisation des schémas directeurs, à du renouvellement de collecteurs, du chemisage, la sécurisation de poste de relevage, la création ou extension de réseaux sur l'ensemble des communes du territoire.

Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	834
Opération 9170 : Aménagement centre ancien de Signes	20 000
Opération 9501 : Extension et restructuration des réseaux	400 000
Opération 9502 : Réhabilitation des postes de relevage	415 000
Opération 9503 : Réhabilitation des collecteurs	780 500

Opération 9508 : Réhabilitation des émissaires et STEP	580 000
Opération 9508 : AP/CP Réhabilitation émissaires secondaires à Bandol	500 000
Opération 9509 : AP/CP Travaux réseaux eaux usées Quai de Gaulle à Sanary	678 261
Opération 9510 : AP/CP Travaux réseaux eaux usées Littoral des Lecques à Saint Cyr	880 250
Opération 9511 : AP/CP Réhabilitation de la STEP ZA de Signes	550 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	260 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	645 036
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	645 000
TOTAL en €	6 354 881

Le solde des restes à réaliser s'élèvent à 2 990 K€. Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 1,843 M€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement de 6 198 K€ provenant de la section de fonctionnement et par l'excédent de financement issu des résultats reportés.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

III- Budget de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 25 363 966,31 €**
- **Investissement : 4 415 086,34 €**
- **Soit un total de : 29 779 052,65 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat réporté inclus	5 875 237,39
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 1 006 271,08
Solde global de clôture 2023	4 868 966,31

1. Section de fonctionnement

Les recettes réelles s'élèvent à 25,36 M€. Elles proviennent notamment :

- du produit de la TEOM qui prend en compte la revalorisation des bases de 3,9%;

083-24880004-18
 Reçu le 17/04/2024
 840 K€.

- du produit de la redevance spéciale de collecte auprès des professionnels estimée à

- de la restitution par le Sittomat de la vente de ferraille et du soutien des éco-organismes estimé à 350 K€.

- du résultat reporté pour 4 868 K€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 22,05 M€.

Les charges à caractère générale sont en hausse et prennent en compte :

- La révision de prix du contrat de collecte des ordures ménagères pour 900 K€;
- Une augmentation du contrat de traitement des OM avec le SITTOMAT ;
- Une augmentation des dépenses d'entretien et réparation des bâtiments et des biens mobiliers (fournitures de petit équipement notamment).

La masse salariale est en légère hausse en intégrant la nouvelle augmentation du point d'indice en année pleine.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 2 938 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipements sont prévues à hauteur de 3 163 K€. Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	3 000
Opération 9127 : Matériel informatique et bureautique (CASSB)	20 000
Opération 9132 : Véhicules	610 000
Opération 9139 : Achet de Conteneurs	400 000
Opération 9140 : Construction et aménagement points apport volontaire	978 000
Opération 9163 : Autres bâtiments publics	663 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	30 200
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	238 800
Chapitre 23 hors opération : Divers travaux	220 000
TOTAL en €	3 163 000

Le remboursement du capital des emprunts s'élève à : 225 k€.

Ces dépenses sont financées notamment par les recettes le FCTVA pour 80 K€, le virement de section pour 2 938 K€ et la dotation aux amortissements : 370 K€.

Le recours à l'emprunt n'est pas nécessaire.

IV- Budget GEMAPI

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 2 298 231,29 €**
- **Investissement : 1 458 498,55 €**
- **Soit un total de 3 756 729,84 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	1 354 307,51
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	- 709 076,22
Solde global de clôture 2023	645 231,29

1. Section de fonctionnement

Les recettes réelles de ce budget se déclinent comme suit :

- La taxe Gemapi est estimée en année pleine à 1,63 M€ soit environ 20 euros par habitant (population DGF).
- La compensation versée pour les exonérations en matière de taxe sur le foncier bâti et de contribution foncière des entreprises s'élève à 23 k€.

Les dépenses réelles s'élèvent à 1,57 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales : 506 K€ notamment pour des prestations d'entretien de curage des cours d'eau et des frais de fonctionnement ;
- Prorata du personnel en charge des questions relative à la Gemapi : 50 K€ ;
- Il est inscrit par prudence 65 K€ au chapitre 014 en cas de dégrèvement de taxe Gemapi et autres dépenses exceptionnelles ;
- Contributions aux syndicats de la Reppe et du Grand Vallat et ses affluents et à celui du Gapeau : 950 K€ ;
- Remboursement des intérêts des emprunts : 44 K€.

La section de fonctionnement dégage un autofinancement de 630 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

AR Préfecture
083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

2. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 596 K€ et concernent différents travaux de renaturation des berges, création de zones d'enracinement et recalibrage d'épis.

Les restes à réaliser s'élèvent à 88 K€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 132 K€

Ces dépenses sont financées notamment par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement et le remboursement de la TVA 50 K€.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

V- Budget des transports

Il est à noter, malgré la reprise des résultats, que ce budget verra ses ratios fortement dégradés, les excédents ne rentrant pas en compte dans les calculs de ratios financiers. Seule une augmentation durable de ses recettes permettra de retrouver un équilibre stable et pérenne.

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 6 013 715,40 €**
- **Investissement : 1 274 034,30 €**
- **Soit un total de 7 287 749,70 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus	2 180 119,40
Excédent de financement de l'investissement (y compris RAR)	14 060,47
Solde global de clôture 2023	2 194 179,87

3. Section de fonctionnement

Les recettes réelles de ce budget se déclinent principalement comme suit :

- La participation des familles : 180 K€
- Le versement mobilité : 1 750 K€ (y compris l'augmentation au 1^{er} juillet 2023. Le versement mobilité est désormais au taux maximum.
- La dotation versée par la Région : 1 302 K€

- La subvention du budget principal : 600 K€. Celle-ci sera versée en fonction des besoins réels du budget annexe. Les excédents reportés devraient permettre de réduire fortement le montant à verser.

Les dépenses réelles s'élèvent à 4,78 M€ et se répartissent principalement ainsi :

- Charges générales (3,3 M€) dont 2,7 M€ pour le transport scolaire. Il est prévu une forte augmentation du transport urbain suite à la relance du marché. Il est également prévu des crédits pour le plan de mobilité et le plan vélo ;
- Charges de personnel : 218 K€ ;
- Autres charges de gestion courante : 132 K€ pour les remboursements concernant le réseau Mistral et une enquête menée par la métropole TPM ;
- Intérêts de la dette : 9 K€ ;
- Charges exceptionnelles : crédits inscrits par prudence ;

La section d'exploitation dégage un autofinancement de 1 174 K€ transféré en section d'investissement pour financer des dépenses d'équipements.

4. Section d'investissement

Les dépenses d'équipement sont prévues à hauteur de 1 199 K€. Les principales opérations sont les suivantes :

Opération 9125 : Mobiliers de bureau et assimilés	834
Opération 9177 : Billettique informatisée	38 000
Opération 9301 : Aménagement espace public parking	300 000
Opération 9302 : Parking relais route des Sources	30 000
Opération 9303: Arrêt de bus	331 000
Opération 9304 : Aménagement de pistes cyclables	200 000
Chapitre 20 hors opération : Divers travaux	100 000
Chapitre 21 hors opération : Divers travaux	199 220
TOTAL en €	1 199 054

Les restes à réaliser s'élèvent à 10 K€.

Le remboursement du capital de la dette s'élève à : 42 K€

Ces dépenses sont financées essentiellement par l'autofinancement provenant de la section de fonctionnement.

Le recours à un emprunt prévisionnel n'est pas nécessaire.

AR Préfecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

VI- Budget Tourisme

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement section par section et globalement, et arrêté en dépenses et recettes aux sommes suivantes :

- **Fonctionnement : 473 425,21 €**
- **Investissement : 133 525,60 €**
- **Soit un total de 606 950,81 €**

Pour mémoire, les résultats globaux 2023 sont les suivants :

Excédent de fonctionnement résultat reporté inclus		199 877,81
Besoin de financement de l'investissement (y compris RAR)	-	68 562,60
Solde global de clôture 2023		131 315,21

Le financement de ce budget est assuré à 100% par la subvention d'équilibre du budget principal d'un montant de 334 K€.

Cette somme permettra de payer, outre les dépenses de personnel, les dépenses relatives à la promotion du tourisme sur le territoire, mais également la finalisation du projet de création d'univers de promotion commun en investissement qui consiste en :

- Définition d'un univers de promotion commun (éléments de langage, photothèque, charte graphique...)
- Actualisation et création de supports de communication (cartographie, support print, agenda partagé, randonnées...);
- Création d'une plate-forme digitale.

VII- Budget du SPANC

Avec reprise des résultats 2023, le budget est équilibré budgétairement et arrêté en dépenses et recettes à la somme de **180 211,91 €** en Exploitation.

Pour mémoire, le résultat global 2023 est le suivant :

Résultats de l'exercice	-	17 869,38
Résultat de clôture n-1 reporté		133 081,29
Résultat de clôture 2023		115 211,91

Il n'y a pas de dépenses d'investissement sur ce budget.

Le financement de ce budget est assuré par la vente des prestations à hauteur de 50 K€ et les aides reçues par l'Agence de l'eau pour la réhabilitation des installations des particuliers à hauteur de 15 K€.

Une provision pour dépréciation à hauteur de 6,7 K€ est inscrite suite à la demande du Service de Gestion Comptable.

Pour rappel, l'exercice 2023 a connu une importante régularisation sur la TVA qui était mal comptabilisée jusqu'ici, ce qui aura pour effet d'afficher des masses budgétaires différentes entre les deux exercices.

Enfin, un travail doit être mené en 2024 pour améliorer l'annualité budgétaire de ce budget.

CAPACITE DE DESENETTEMENT

Le ratio de désendettement détermine le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour éteindre totalement sa dette par mobilisation et affectation en totalité de son épargne brute annuelle. Il se calcule selon la règle suivante : encours de dette au 31 décembre de l'année budgétaire en cours / épargne brute de l'année en cours. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de désendettement se situe à 11-12 ans.

Dans ces projets de budgets primitifs, le résultat reporté rentre dans le calcul de l'épargne brute. Comme indiqué en introduction de la présente note, il faut noter que ce n'est pas une recette propre et qu'une attention particulière est portée sur ce point.

Au 01/01/2024, la capacité de désendettement globale et par budget de la CASSB, avec résultats reportés inclus, est la suivante :

DETTE	CRD AU 01/01/2024	EPARGNE BRUTE	CAPACITE DE DESENETTEMENT
BUDGET PRINCIPAL	26 333 238	14 464 029	1,82
BUDGET EAU	12 556 330	1 490 461	8,42
BUDGET ASSAINISSEMENT	16 557 491	7 610 571	2,18
BUDGET ORDURES MENAGERES	2 307 420	3 338 113	0,69
BUDGET GEMAPI	2 632 470	634 913	4,15
BUDGET TRANSPORTS	711 392	1 235 647	0,58
TOTAL CONSOLIDÉ	61 098 341,05	28 773 734,38	2,12

L'EPARGNE BRUTE

Elle correspond à la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement, en dehors des intérêts de la dette. Elle est un indicateur de l'aisance de la section de fonctionnement et est indispensable pour financer les investissements et rembourser la dette existante.

Elle est calculée ici pour les seuls budgets comportant de la dette. A l'instar du calcul de la capacité de désendettement, les excédents de fonctionnement reportés sont inclus dans le calcul.

	EPARGNE BRUTE	RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	TAUX D'EPARGNE BRUTE
BUDGET PRINCIPAL	14 464 029	49 686 120	29,11%
BUDGET EAU	1 490 461	7 764 832	19,20%
BUDGET ASSAINISSEMENT	7 610 571	10 254 767	74,21%
BUDGET ORDURES MENAGERES	3 338 113	25 529 396	13,08%
BUDGET GEMAPI	634 913	1 653 000	38,41%
BUDGET TRANSPORTS	1 235 647	6 012 119	20,55%
TOTAL CONSOLIDÉ	28 773 734	100 900 234	28,52%

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

BALANCE DES ENGAGEMENTS

RAR - EAU

DEPENSES

Niveau de rupture

- 1 : Section
- 2 : Nature

- 1 : Investissement/Fonctionnement
- 2 : Dépenses/Recettes
- 3 : Budget
- 4 : Exercice

entre I et I
entre D et D
entre 19 et 19
entre 2023 et 2023

- Uniquement les engagements non soldés

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

BALANCE DES ENGAGEMENTS

Date	Numero	Libelle	Montant Engage	Montant Paye	Saldo Engagement	Population Budgetaire	Fournisseur (Marché / Contrat)	Code Demandeur	Service Client
15/08/2023	EA23010302	REDUCTEUR DE PRESSION DN 100 A NGLE AV SOUVENIR FRANCAIS ET STE MAGOUELINE LE BEAUSSET	868.28		868.28	PEA	21531 9403 EAU BEAU	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
13/07/2023	EA23011401	BRANCHEMENT AEP COMPLEMENT ANNUEL BEAUSSET	14 515.00	2 042.50	12 472.50	PEA	21531 9404 EAU BEAU	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
13/07/2023	EA23011402	BRANCHEMENT AEP COMPLEMENT ANNUEL BEAUSSET	2 032.10	294.12	1 737.98	PEA	21531 9404 EAU BEAU	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
13/07/2023	EA23011501	BRANCHEMENT ANNUEL COMPLEMENT EVENOS	7 300.00	1 063.00	6 237.00	PEA	21531 9404 EAU EVEN	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
13/07/2023	EA23011502	BRANCHEMENT ANNUEL COMPLEMENT EVENOS	1 022.00	239.47	782.53	PEA	21531 9404 EAU EVEN	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
13/07/2023	EA23011601	BRANCHEMENT AEP COMPLEMENT BON ANNUEL SIGNES	7 300.00	3 580.00	3 720.00	PEA	21531 9404 EAU SIGN	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
13/07/2023	EA23011602	BRANCHEMENT AEP COMPLEMENT BON ANNUEL SIGNES	1 022.00	518.82	505.48	PEA	21531 9404 EAU SIGN	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
13/07/2023	EA23011701	BRANCHEMENT COMPLEMENT BON ANNUEL LA CADIERE	21 650.00	6 922.00	14 728.00	PEA	21531 9404 EAU CADI	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
13/07/2023	EA23011702	BRANCHEMENT COMPLEMENT BON ANNUEL LA CADIERE	3 031.00	998.76	2 034.24	PEA	21531 9404 EAU CADI	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
25/09/2023	EA23013801	ANTI-INTRUSIONS RESERV 3 TRANS METTEURS/MATERIEL RA DIO_SIGNES_DEVIS 2023-18	3 479.00		3 479.00	PEA	21531 9402 EAU SIGN	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZON	
25/09/2023	EA23013802	ANTI-INTRUSIONS RESERV 3 TRANS METTEURS/MATERIEL RA DIO_SIGNES_DEVIS 2023-18	5 623.46		5 623.46	PEA	21531 9402 EAU SIGN	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZON	
09/10/2023	EA23014001	COMPLT EA230138_TRANSMETTEURS RESERV VILLAGE	1 961.90		1 961.90	PEA	21531 9402 EAU SIGN	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZON	
Total Nature : 21531 RESEAUX D'ADUCTION SIGAL			86 144.05	10 722.48	75 421.57				
21/12/2022	EA22010601P	Création réseau AEP Quartier C hautard EVENOS	984.00		984.00	PEA	2315 9403 EAU EVEN	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
21/12/2022	EA22032401P	REVISION DE PRIX 148 REPE_LOT1 SEMENT LE CORREIL_EVENOS	27.50		27.50	PEA	2315 9404 EAU EVEN	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
07/12/2023	EA23-00169	TVX REAMENAGT BD LIBERATION_REPRISE D RBX EAU BANDOL	34 455.00		34 455.00	PEA	2315 9403 EAU BAN	COMMUNE DE BANDOL	
24/04/2023	EA23006701	BRCHT AEP DN50_TRICOT DES PERE S_LOGIS FAM VAROIS_DEVIS 2301/0062 REGIE EAU	1 866.00		1 866.00	PEA	2315 9404 EAU CADI	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
24/04/2023	EA23006702	BRCHT AEP DN50_TRICOT DES PERE S_LOGIS FAM VAROIS_DEVIS 2301/0062 REGIE EAU	242.58		242.58	PEA	2315 9404 EAU CADI	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
02/05/2023	EA23007601	BRANCHT AEP DN32 CH DES BAUMES M GAIRCARD CADIERE REGIE EAU	1 740.00		1 740.00	PEA	2315 9404 EAU CADI	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
02/05/2023	EA23007602	BRANCHT AEP DN32 CH DES BAUMES M GAIRCARD CADIERE REGIE EAU	226.20		226.20	PEA	2315 9404 EAU CADI	SPT - STE PROVENCALE DE TRAVAUX	
02/05/2023	EA23007601	FOURNITURE ET POSE DE COMPTEUR S D'EAU SUR DEMANDE	4 424.70		4 424.70	PEA	2315 9401 EAU CADI	COMPAGNIE DES EAUX ET DE L'OZON	

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

BALANCE DES ENGAGEMENTS

Date	Número	Libellé	Montant Engagé	Montant Dégagé	Solde Engagé	Imputation Budgétaire			Fournisseur Marché / Capital	Crédit Débitaire	Service Orianté
21/12/2022	ST22023101P	Réseau AEP Rue Rougier Le Beau ssel	52 364.00		52 364.00	PEA	2315	8403	EAU BEAU	SPT - STE PROVENCE DE TRAVAUX 2019-00-02	
Total Nature : 2318 INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLA			229 546.11		229 546.11						
Total Section Investissement :			1 147 216.19	542 794.06	604 423.23						
Total General			1 147 216.19	542 794.06	604 423.23						

Six cent quatre mille quatre cent vingt trois euros et vingt-trois cts



la Présidente

Blandine Jorier

de 2510124.

Le Comptable public
Responsable du Service de Gestion Comptable
de SAINT-CYR-SUR-MER
Valérie OLM

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

RESTES A REALISER

Budget : EAU CA SUD SAINTE BAUME

Exercice : 2023

INVESTISSEMENT RECETTES

Pas d'enregistrement pour cette sélection

1

Valérie OLMI
Responsable du SGC

La Présidente,



Blandine Gouzer

AR Prefecture

083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF
Reçu le 17/04/2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

AR Prefecture

N° de délibération : 2024_044-DEL_CC_2024_044-BF
 N° de membres : 32
 Nombre de suffrages exprimés : 41
 VOTES :

Pour : 41
 Contre : 0
 Abstentions : 0



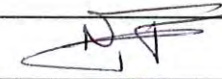

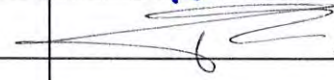
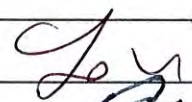


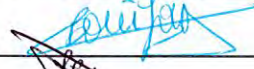


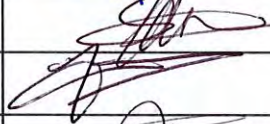
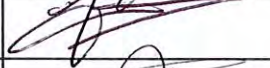
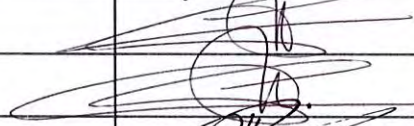
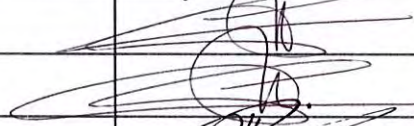
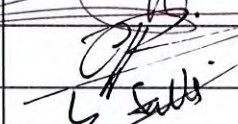
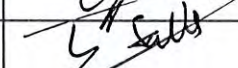

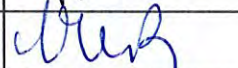

Date de convocation : 22 mars 2024

Présenté par (1) Madame la Présidente Blandine MORTIER
 A Le Castellet le 08 Avril 2024
 (1).

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session
 A Le Castellet le 08 Avril 2024

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

01 JOURDAN René	Procuration Mr DELEDDA	
02 VERDUYN Hélène		
03 ARNAUD Suzanne		
04 BARTHELEMY Philippe	Procuration à Mme SARIAT	
05 CASTELL René		
06 JOSEPH Jean-Paul		
07 FRIEDLER Edouard		
08 AUBERT Patricia		
09 ALSTERS Daniel		
10 CANOLLE Muriel		
11 GRANET Jean-Luc		
12 MAZELLA Fanny		
13 PORCU Robert	Procuration à Mme MAZELLA	
14 DE PERETTI Carole	Procuration à Mme THIBAUX	
15 THIBAUX Eliane		
16 MIGLIACCIO Eric		
17 DE MARIA Luc	Procuration à Mme CANOLLE	
18 COTTEREAU Roger		7
19 GARCIA Gilles	Absent	Absent
20 SAMAT Andrée		
21 FERRARA Louis		

IV - ANNEXES		IV
ARRETE ET SIGNATURES		D
AR Prefecture		
22 GUEREL Emilie Reçu le 17/04/2024	20240408-20240408-DEL_CC_2024_044-BF	
23 IOANNON Bruno		
24 GOHARD Chrystelle		
25 MAUBE Yvan	Procuration à Mme ARNAUD	
26 LARLET-LOIR Evelyne		
27 DELEDDA Robert		
28 SERGENT Christine		
29 BONIFAY Corinne		
30 TEYSSIER Jean		
31 NOEL Nathalie		
32 LONG Sophie		
33 SERRES Danielle	Procuration à Mr FRIEDLER	
34 CAULET Laurent	Procuration à Mme CORTY	
35 CORTY Ludivine		
36 PERRIER Gérard		
37 SALLES Michèle		
38 REYNARD Yves		
39 BOURON Valérie		
40 ROCHETEAU Philippe		
41 GUEREL Emilie	Absenti excusée	Absenti excusée
42 BAYLE Marc	Procuration à Mr TEUSSIER	

Certifié exécutoire par (1) _____, compte tenu de la transmission en préfecture, le _____, et de la publication le _____
 A la cadastre d'AZUR le _____

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant :
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

AR Préfecture

Budget annexe de l'eau - Budget primitif 2024

Identifiant unique de l'acte : 083-248300394-20240408-DEL_CC_2024_044-BF

Numéro d'acte : DEL_CC_2024_044

Date de décision : 08/04/2024

Nature : DOCUMENTS_BUDGETAIRES_ET_FINANCIERS

Code matière : 7-1-0-0-0 (Finances locales / Decisions budgetaires)

Fichier acte : PJ_33_6_BP2024 EAUpespref_19202401_seal.xml

Fichier(s) annexes(s) : DEL_CC_2024_044.pdf

pj33_1_BP2024EAU2.pdf

pj33-2_Note_de_presentation_Budgets_Primitifs_2024.pdf

pj33-3_RAR EAU DEPENSES.pdf

pj33-4_RAR EAU RECETTES NEANT.pdf

pj33_5_BP2024EAU2_sign.pdf

Collectivité émettrice : CA SUD SAINTE-BAUME

Acte transmis par : Anne-Marie LAPASSET

Date d'envoi de l'acte : 17/04/2024 09:43:50

Date de réception de l'AR : 17/04/2024 09:54:30

